INTEGRA GOLD CORP

Résumé de la rencontre
Rencontre 8 - Comité de consultation
Projet Lamaque Sud

Janvier 2015
(Version validée)

MOT DE BIENVENUE

Benoît Théberge souhaite la bienvenue aux membres et souligne que la rencontre de ce soir est la dernière du processus de consultation du Comité. Il indique que la prochaine étape pour clore le processus est le bilan. Par la suite, il cède la parole à François Chabot qui remercie les membres du Comité pour leur collaboration tout au long du cheminement de cette étape de consultation. Il poursuit en présentant les thématiques de la séance de travail :

- Plan de restauration
- Bilan de la démarche de consultation
- Futures étapes et le comité de suivi

En guise de remerciement, Integra souhaite offrir aux membres une veste en polar avec identification : Comité de consultation, Projet Lamaque Sud. Un formulaire est distribué aux membres afin qu'ils y indiquent la taille souhaitée.

Benoît Théberge présente le déroulement de la rencontre (annexe X) et il souligne que le volet restauration sera présenté par Marc Rood de la firme Roche. Il spécifie que le tour de table sera devancé et aura lieu à la suite de la présentation portant sur la thématique de la restauration. Afin de clore le cheminement de la démarche de consultation, un bilan en version préliminaire sera présenté. Les membres auront une semaine pour valider l'exactitude des informations contenues dans le rapport de consultation. Il souligne que les membres devront également remplir un sondage qui leur sera transmis.

Guylaine Bois ajoute que la compilation des résultats du sondage sera réalisée par une personne neutre de manière à ce qu'Integra puisse avoir accès seulement aux résultats finaux.

Benoît Théberge demande si les membres du Comité souhaitent ajouter d'autres points à la rencontre. L'ordre du jour est adopté tel quel. Il conclut le bloc de bienvenue en soulignant la participation de M. Robert Lacroix, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). M. Lacroix est responsable des plans de restauration miniers de la région.

SUIVI DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Guylaine Bois présente les points suivants :

- **Mur pour réduire la propagation du bruit**

  Il n'est pas permis d'utiliser un assemblage de conteneurs aux fins d'écran antibruit. La réglementation de la ville de Val-d'Or spécifie que ce type d'infrastructure doit servir spécifiquement à entreposer du matériel.

La solution alternative retenue par Integra et les experts travaillant sur le dossier est donc :

- Installer des portes battantes au concasseur. Lorsque le camion reculera pour déposer le minerai dans le concasseur, les portes ouvriront.
- Mettre en place un écran antibruit en béton ou en stérile minier en forme de L à l'emplacement prévu pour les conteneurs.

François Chabot ajoute qu'en raison de la présence de portes battantes, la hauteur de l'écran pourra être réduite, il sera de 3,5 m au lieu du 7 m prévus pour les conteneurs. Il indique que l'expert a confirmé que cette solution est adéquate pour la gestion du bruit.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 1	
La municipalité peut intervenir dans la gestion des infrastructures sur le site d'une mine?	François Chabot répond que les mines, comme toutes les industries, doivent respecter les règlements municipaux. Pour tout aménagement sur un site minier, il faut des permis et il y a des normes à respecter.

- **Vitesse du vent** (Annexe 3, diapo 4)

  Concernant les simulations de propagation de bruit, Guylaine Bois spécifie qu'il fut demandé de vérifier si la vitesse et la direction des vents prise en compte dans les simulations étaient similaires aux vents les plus fréquents. À la suite d'une vérification des données provenant d'Environnement Canada, Guylaine Bois a précisé que les vents les plus fréquents soufflent du carrefour giratoire vers la zone industrielle, alors que la simulation prenait des vents qui soufflaient du site minier vers la Route 117. Concernant la vitesse de vent la plus fréquente, elle est plus basse que celle utilisée dans les simulations. En conclusion, le scénario utilisé dans les simulations étant plus sévère que la situation climatique la plus fréquente, il n'est donc pas pertinent de refaire les simulations. Les participants sont en accord avec la conclusion d'Integra.

- **Embellissement**

  Puisque de nombreuses personnes sont concernées par ce volet, Integra propose de présenter des solutions aux gens concernés et de leur demander leur avis sur les propositions. À titre d'exemple, les organismes qui pourraient être consultés seraient le ministère des Transports, la ville de Val-d'Or, l'Office du tourisme, les commerçants situés sur la Route 117, la Cité de l'or, etc.

En conclusion du volet suivi, Benoît Théberge demande si les participants ont des questions et des commentaires. Les membres du Comité n'ont rien à ajouter.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Benoît Théberge demande aux membres du Comité s'il y a des commentaires ou ajustements à apporter sur le document. Le compte-rendu est adopté tel quel.

MISE À JOUR

François Chabot présente les divers points de ce volet d'information.

- Travaux de forage (Annexe 3, diapo 7)
  - Zone Triangle : actuellement, trois foreuses sont en activité.
  - Nouvelle activité à proximité de la ville de Val-d'Or : forage de la veine n^{o} 6. Ce travail servira à évaluer le potentiel géologique du secteur et devrait avoir lieu durant l'hiver puisqu'une partie du terrain est marécageuse. Plusieurs démarches sont à réaliser avant de procéder :
    - Demande de permis auprès de la ville et des ministères.
    - Avis public. Des citoyens utilisent les sentiers de ce secteur pour des activités de plein air. Integra optimisera les chemins existants. Si des sentiers sont abîmés lors des opérations, Integra procédera à la réfection.
    - L'installation de structures coupe-bruit sera nécessaire afin de respecter les normes qu'Integra imposera à l'entrepreneur en forage. Le bruit ambiant a été mesuré durant l'été, mais dans ce secteur, il y a un dépôt à neige qui est une source de bruit considérable. Le bruit ambiant durant l'hiver est donc plus élevé.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 2	
À quel endroit est située la zone où auront lieu les forages?	François Chabot souligne qu'elle est située en face du parc à résidus de Lamaque près du dépôt à neige de la ville de Val-d'Or.
En fait, c'est derrière le Cinéma Capitol.	On confirme que c'est le cas.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 3	
Vous allez faire du forage de jour et de nuit?	François Chabot répond que ce sera le cas à la condition de respecter les normes de bruit.
	Guylaine Bois ajoute qu'avant de donner l'autorisation de forer, l'entrepreneur devra démontrer à Integra que les mesures de réduction utilisée permettront de respecter les limites fixées. Elle précise que des travaux similaires ont eu lieu dans ce secteur en 2012, mais qu'aucune mesure de réduction de bruit n'avait été prise.

PROJET LAMAQUE SUD

- Étude économique préliminaire révisée (ÉÉP) (Annexe 3, diapos 8 à 21)

  François Chabot indique que le Projet demeure au même cycle, soit à l'étape de l'évaluation. La révision de l'étude a été complétée par Integra et les mêmes consultants que pour l'étude de mars 2014. L'information étant publique, un communiqué de presse a été diffusé afin de présenter l'étude. Les membres du Comité ont le communiqué dans la documentation remise ce soir.

  L'objectif de cette révision était d'intégrer les infrastructures de Sigma, et l'équipe a revu divers points (Annexe 3, diapo 10). Il précise que les modifications apportées à l'étude sur le plan environnemental concernent l'utilisation du parc à résidus de la mine Sigma et le rehaussement des digues. Il indique que WSP a travaillé sur les coûts de réouverture de l'usine de la mine Sigma, ses frais d'exploitation et le taux de récupération de l'or. Dès février, le rapport complet sera accessible sur le site internet Sedar.

  L'orientation

  François Chabot apporte des précisions sur l'orientation du Projet Lamaque Sud (Annexe 3, diapos 11 et 12). Il souligne que l'objectif de production du Projet demeure le même, soit 500 000 onces. Il rappelle que l'utilisation des infrastructures de Sigma permet de limiter les coûts de capitaux.

  - Secteur Nord : Accessible par Sigma. Les infrastructures prévues initialement dans cette zone ne seront donc pas construites puisque ce sont celles de Sigma qui seront utilisées.

- Secteur Sud - Zone Triangle: Comparativement à l'étude précédente, le site sera plus autonome puisqu'il y aura davantage d'infrastructures. Les employés se rendront sur le site avec leur véhicule, le transport des employés par autobus sera donc éliminé.

François Chabot présente les cartes qui situent les infrastructures et indiquent les chemins qui seront utilisés. Il précise que les installations pour les services (aqueduc, électricité, gaz, égout) seront en bordure des chemins. La gestion de l'eau de dénoyage se fera à Sigma. L'eau sera acheminée par une conduite vers la mine Sigma.

Développement sous terre (Annexe 3, diapos 13 à 15)

François Chabot présente des schémas qui illustrent le développement souterrain des secteurs Nord et Sud. Il explique que le portail existant dans la fosse Sigma sera utilisé pour développer les accès souterrains vers la Zone Parallèle. Seule une monterie de ventilation servant aussi de sortie de secours sera visible à la surface de la Zone Parallèle. L'accès à la Zone Fortune sera aussi souterrain, une rampe reliera les Zone Parallèle et Fortune. Le même principe s'applique pour la Zone Triangle, des galeries permettront d'accéder à la Cheminée n^{o} 4.

Planification minière (Annexe3, diapo 15)

François Chabot présente la planification minière sur 6 ans. Il explique que l'étape de préproduction sera un peu plus courte qu'à l'étude précédente et que la durée prévue est de 1,5 an. En moyenne, ce sont environ 440 000 tonnes/an pour 120 000 onces d'or qui seront récupérées annuellement. Il souligne que les performances de développement sont les mêmes que celles identifiées précédemment. Toutefois, plus de développement est prévu dans la Zone Parallèle.

Usinage et résidus (Annexe 3, diapo 16)

François Chabot indique que l'usine sera opérée à 1 300 t/jour soit en dessous de la capacité maximale de l'usine. Il explique que WSP a réalisé une évaluation détaillée des coûts pour le redémarrage de l'usine et pour l'opération. Les coûts d'opération et de transport sont moindres que ceux de l'étude de mars 2014, ce qui amène une meilleure rentabilité du Projet. Il précise que la récupération de l'or est également meilleure que celle initialement prévue, plus de revenus sont donc à prévoir.

Parc à résidus (Annexe 3, diapos 17 et 18)

AMEC a fait une évaluation à 10,4 M$ pour les coûts des travaux d'entreposage des résidus et de restauration.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 4	
À ce montant, s'ajoute le coût de 9,4 M$ pour les travaux de remise en marche de l'usine?	François Chabot répond oui.

Récupération de l'or

François Chabot explique que, compte tenu de la capacité de l'usine Sigma qui est plus grande que l'utilisation prévue, le temps de rétention de la pulpe avec le cyanure pourra être plus long. Les résultats de la récupération de l'or sont ainsi améliorés de 1 %.

Plan de déposition et séquence de rehaussement sur 6 ans

François Chabot présente un schéma des bassins du parc à résidus (Annexe 3, diapos 18). Les bassins utilisés seront les B2 et B1 et B9. Il précise que des travaux de rehaussement seront nécessaires pour les bassins B2 et B9. Il indique qu'il serait possible de rehausser encore les bassins si la production se poursuivait au-delà de 6 ans.

Investissement en capital (Annexe 3, diapos 19 et 20)

François Chabot présente des tableaux pour chaque étape.

- Étape de préproduction est évaluée à 62 M$. D'une durée de 1,5 an, la majorité des dépenses est liée à la préparation des chantiers et du développement. À cette étape, des revenus proviendront de la production de 17 800 onces d'or. En conclusion, les besoins de capitaux sont moindres qu'à l'étude de mars 2014.
- Étape de production est évaluée à 89 M$.

François Chabot précise que l'estimation inclut les imprévus (contingence de 10 à 20 % selon les activités).

Économique robuste et retombées importantes (Annexe 3, diapo 21)

Considérant que les paramètres de production sont les mêmes, que les coûts de production sont moindres et avec un prix de l'or relativement similaire à l'étude précédente, l'étude révisée présente un projet plus rentable. François Chabot souligne que trois éléments y contribuent :

- l'acquisition de l'usine de Sigma;
- le démarrage plus rapide des opérations;
- le capital moindre nécessaire pour les infrastructures.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 5	
Le prix du pétrole vous avantage.	François Chabot précise que le coût du pétrole est un facteur, mais dans le projet, un prix plus élevé que le prix actuel a été utilisé.
Intervention 6	
À l'origine, votre projet prévoyait à 1 M d'onces et maintenant, il n'y a que 500 000 onces récupérées ?	François Chabot explique que 1 M correspond aux ressources identifiées sur la propriété et non à l'or récupéré. Ce chiffre n'a pas changé entre les deux ÉÉP. Les ressources comprennent l'or laissé dans les piliers et l'or dans les zones non prévues au plan d'exploitation. Donc sur 6 ans d'exploitation, ce sont 500 000onces que l'on prévoit récupérer.
Allez-vous poursuivre vos opérations après 6 ans pour aller chercher les 500 000 onces restantes?	François Chabot indique qu'actuellement, l'équipe révise les ressources. Si le constat est positif, le projet pourrait avoir une durée de vie plus longue.

- **Mise à jour du projet - autres points**

  <u>Autorisation</u>

  La cession des CA de Century a été réalisée. Comme ils sont au nom d'Integra Gold, l'entreprise peut maintenant opérer la mine Sigma.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 7	
Vous n'avez pas de lien avec le procès de Century?	François Chabot souligne qu'il n'y a aucun lien.
	Guylaine Bois précise que le ministère n'a pas l'obligation de transférer les CA lorsqu'une entreprise en fait la demande. Il peut requérir des conditions pour le faire. Il a demandé à Integra de prendre certains engagements, car des problématiques avaient été observées sur le site dans le passé.

Financement

En décembre, Integra a obtenu un financement 8,2 M$. Ce financement permettra de poursuivre les étapes de développement du Projet. D'autres démarches sont en cours.

MISE EN CONTEXTE SUR LA RESTAURATION

Bien que la restauration se réalise à la fin d'un projet minier, Guylaine Bois spécifie que le plan de restauration s'amorce dès le début du projet.

La restauration ne débute pas nécessairement à la fin des opérations d'une mine, mais bien quand la mine est considérée comme n'ayant plus de potentiel. Lorsqu'une entreprise cesse ses opérations, elle doit effectuer un suivi post-exploitation jusqu'à la restauration. Un suivi doit également être fait pendant quelques années suite à la restauration. (Annexe 3, diapo. 24)

Guylaine Bois souligne que les obligations liées à la restauration minière ne sont pas nouvelles pour Integra puisque l'entreprise a 3 plans de restauration. (Annexe 3, diapos 25 à 27)

- Plan de la mine Sigma / Approuvé en 2012. les garanties financières considéraient seulement le coût de restauration des aires d'accumulation, mais Integra devra verser la totalité des coûts de restauration. Integra doit déposer une révision du plan avant de pouvoir démarrer l'usine, les haldes à stérile seront alors retirées du plan. Les coûts estimés par Integra sont de 7,7 M$. Actuellement, la garantie financière pour ce plan est de 2,5 M$.

- Plan pour des travaux de forage sur le parc à résidus Lamaque / Généralement, il n'est pas nécessaire d'avoir de plan de restauration pour ce type de travaux. Étant donné, qu'il s'agit d'un parc à résidus restauré, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles demande un plan pour remettre le lieu en état. Les coûts estimés sont à 263 500 $, la somme a déjà été versée en garantie financière et les travaux sur la Zone Parallèle s'effectueront à l'été 2015. Pour les autres zones, le forage sera terminé avant de procéder à la restauration.

- Plan de la Zone Triangle / Le document est complété et Integra travaille sur l'estimation de coûts. Ce plan ne tient compte que de la phase de mise en valeur (préproduction). Pour la phase de production, Integra soumettra un autre plan puisque le stationnement, les bâtiments et la halde à stérile auront une superficie plus grande.

PLAN DE RESTAURATION MINIÈRE

Présentation effectuée par Marc Rood de la firme Roche.

- **Introduction** (Annexe 4, diapos 1 à 6)

  Marc Rood précise que les éléments de la présentation furent exposés au MERN pour qu'il valide l'information. M. Rood amorce en décrivant le plan de la présentation et présente la firme Roche et les divers secteurs d'activités couverts par l'entreprise. Marc Rood présente son expertise et précise qu'il fait partie du centre d'excellence en environnement. Il précise qu'il a été témoin de l'évolution du contexte législatif du domaine minier puisqu'il y oeuvre depuis plusieurs années. , Il a été responsable du dossier de la mine Sigma à partir 1993 et il a travaillé sur d'autres projets régionaux, dont ceux de Mines Richmont, de Century et de McWatters.

- **Lois et règlements**

  Marc Rood souligne que la Loi sur les mines a été modifiée en 1995 afin que les entreprises aient l'obligation de déposer un plan de restauration et une garantie financière. En 2013, une autre modification a été apportée à la Loi, notamment pour que le montant des garanties couvre la totalité des coûts de restauration. Par ailleurs, le bail minier est maintenant octroyé seulement lorsque le plan de restauration est approuvé par le ministère.

  <u>Objet et description du plan de restauration</u>

  Le but est de remettre le site dans un état satisfaisant et d'assurer que le lieu ne présente pas de risque pour le milieu récepteur et pour la santé de la population. (Annexe 4, diapo 8)

  Le plan doit contenir diverses informations dont (Annexe 4, diapos 9 et 10) :
  - La description du projet minier / on utilise les mêmes renseignements que pour la demande de CA.
  - Le programme de restauration des lieux.
  - Plan d'urgence / évaluation des risques, mesures préventives et présentation de la chaîne d'actions en cas de situation majeure.
  - Le programme de surveillance / le suivi environnemental dépend de la problématique du site et tient compte des risques.
  - Le coût de restauration et le calendrier des opérations / la considération économique tient compte de la gestion d'imprévus d'environ 15 % supplémentaires dans le budget.

Activités nécessitant une restauration (Annexe 4, diapo 11)

Marc Rood précise que les travaux d'exploration de petite envergure ne sont généralement pas assujettis à un plan de restauration. Ils le seront s'ils ont lieu sur une aire d'accumulation, tel un parc à résidus.

Mise à jour du plan (Annexe 4, diapo 12)

La fréquence de révision des plans de restauration est tous les 5 ans, mais le ministère pourrait demander de le faire dans des délais plus courts. L'entreprise a également la possibilité de modifier son plan de restauration avant le délai de 5 ans. À titre d'exemple, Marc Rood explique que lorsque la mine Sigma est passée d'une exploitation souterraine à une exploitation à ciel ouvert, l'entreprise a dû modifier son plan de restauration.

Garantie financière exigible (Annexe 4, diapo 13)

Marc Rood souligne qu'en 1995, la garantie était de 70 % des coûts de restauration des aires d'accumulation et les versements devaient se faire sur une période de 15 ans. Depuis 2013, la garantie finale des coûts est de 100 % et se fait en 3 versements sur une période de 2 ans. Il explique les règles de versement et précise qu'il y a plusieurs modes de versements possibles.

Réalisation de la restauration (Annexe 4, dispos 14 à 20)

- Une caractérisation en deux phases doit d'abord être effectuée / Cette étape est faite en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Six à dix-huit mois après l'arrêt des opérations d'une mine, des zones sont ciblées pour faire l'historique de l'activité industrielle. Si l'historique indique une possible contamination, la seconde phase est alors mise en application. Elle permettra d'échantillonner les sols pour valider s'il y a eu une contamination. S'il est démontré que le sol est contaminé, un plan de réhabilitation doit être approuvé par un expert accrédité par le ministère.

- Bâtiments, infrastructures et équipements / On procède au démantèlement et on s'assure de faire une gestion diligente des rebuts et des matériaux contaminés. Marc Rood précise que le ministère pourrait demander de conserver certaines infrastructures en vue d'une utilisation communautaire ou autre.

- Halde à stérile et parc à résidus / Établir les différents travaux selon les problématiques identifiées.

- Sécurité des ouvertures / Ouvertures, tels les puits, monterie et rampe, sont scellées selon les normes et les fosses sont ceinturées d'une clôture. Avec la loi modifiée, le ministère demande d'évaluer la possibilité de remblayer la fosse.

Guylaine Bois précise que le remblaiement de la fosse n'est pas obligatoire, c'est l'analyse qui doit être faite.

- Gestion de l'eau / Mise en place de captage afin que les eaux contaminées ne soient pas en contact avec l'eau propre. Marc Rood souligne que les mesures mises en place pour la gestion des eaux doivent permettre d'avoir peu d'eau à gérer. Il précise que les critères de rejet du MDDELCC sont plus sévères que la directive 019 et tiennent compte des autres rejets dans le cours d'eau.

- Mise en végétation / Contrôler l'érosion et redonner un aspect naturel. On doit présenter le type d'actions à faire. Il précise que la végétation doit être comparable à celle du milieu naturel et qu'elle doit croître de façon autonome après 6 ans.

- Suivi post-restauration / Marc Rood explique que la fréquence d'échantillonnage et la durée du suivi varient selon le risque. Il expose un tableau qui présente la fréquence et la durée du suivi selon les types de résidus (Annexe 4, diapo 19). Il faut également faire le suivi sur l'intégrité des ouvrages et un suivi agronomique.

  Guylaine Bois souligne que si durant la période d'échantillonnage, un des paramètres dépasse les normes, la durée de suivi recommence.

  Marc Rood ajoute que dans ce cas, le ministère demandera de faire les correctifs nécessaires et de recommencer le suivi.

<u>Rétrocession au ministère</u> (Annexe 4, diapo 21)

Lorsque les travaux sont réalisés conformément au plan, le MERN et le MDDELCC se consultent avant d'émettre le certificat de libération. Marc Rood précise qu'une entreprise peut être dégagée s'il y a un tiers qui prend la responsabilité. Il souligne que c'est le cas des haldes à stérile puisque c'est Fournier et fils qui en est responsable.

- **Mine Sigma** (Annexe 4, diapos 22 à 31)

En introduction de ce bloc d'information, Marc Rood précise que de 1996 à 2010, le plan a subi cinq révisions. Le premier plan date de 1996 pour une exploration souterraine. En 2000, il a eu une première révision dans le cadre d'une exploitation à ciel ouvert et il a été révisé à trois reprises depuis.

Restaurations effectuées sur Sigma

- Étude de caractérisation / Elle est prévue dans les six mois de l'arrêt des activités dans les zones susceptibles d'être contaminées. Marc Rood rappelle que cette action est sous la responsabilité du MDDELCC.
- Bâtiments et infrastructures de surface / Procéder à la démolition, retrait des équipements, gestion des matériaux contaminés et mise en végétation des secteurs, etc.
- Parc à résidus / Instaurer des mesures pour assurer l'évacuation de l'eau grâce à des déversoirs, nivellement et ensemencement. Afin de limiter les travaux de nivellement, le plan de déposition des résidus tient compte du plan de restauration.

Guylaine Bois indique que puisque tout le site sera ensemencé, ce qui apparaît en gris sur la carte deviendra éventuellement vert. (Annexe 4, diapo 25)

Marc Rood spécifie que l'historique de la mine Sigma présente des parcs à résidus plus au sud qui furent restaurés par ensemencement avec succès.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 8	
Qui aurait restauré si la mine Sigma n'avait pas été achetée par Integra?	François Chabot précise que le MERN en aurait eu la responsabilité.
Si le ministère en avait eu la responsabilité, à quel moment la restauration aurait été faite?	Robert Lacroix explique que le ministère fonctionne par priorité. Actuellement, le nombre de sites sous la responsabilité du ministère est grand et cela représente 1,2 milliard de dollars. Ainsi, il restaure en priorité les sites qui représentent un danger environnemental et le site de Sigma ne présente pas de risque.

- Le bassin de polissage / Marc Rood explique comment l'évacuation sera faite et précise qu'il sera valorisé en tant que milieu humide. Il faudra travailler sur la digue pour diminuer le niveau de l'eau.

- La fosse / À la fin des opérations de la mine, il y aura l'arrêt du pompage des eaux et les pentes de la fosse seront adoucies. Marc Rood explique que d'ici 20 ans, la fosse deviendrait un plan d'eau. Il présente des exemples d'aménagements réalisés à la suite de la fermeture de carrières et de sites miniers. (Annexe 4, diapos 27 à 30)

Guylaine Bois souligne que le développement en lieu récréatif est actuellement la prévision du plan de restauration. Cependant, il est possible de le modifier selon les besoins ou désirs du milieu.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 9	
Si vous arrêtez de pomper, qu'arrivera-t-il à la Cité de l'Or et à l'amphithéâtre?	Guylaine Bois souligne que cet aspect est pris en considération et qu'il faudra travailler en collaboration avec la Cité de l'Or. L'objectif est d'être en exploitation le plus longtemps possible.

- Suivi post-restauration

  Le suivi sera d'une durée de cinq ans puisqu'il n'y a pas de problématique identifiée. Marc Rood présente la fréquence selon le type de suivis. (Annexe 4, diapo 31).

- **Site de Lamaque Sud** (Annexe 4, diapos 32 à 37)

  <u>La restauration</u>

  Marc Rood souligne que c'est le premier plan de restauration pour le site de la Zone Triangle. Il présente les étapes prévues.

  - Étude de caractérisation afin de faire une évaluation en cas de contamination par des produits pétroliers.
  - Démantèlement et remblayage du portail d'accès et démonter les diverses infrastructures.
  - Recouvrement de la *monterie* de ventilation et du puits Mylamaque.
  - Les terrains affectés seront recouverts d'un sol végétal. Ce qui interfère avec l'écoulement naturel de l'eau sera démantelé.

    Guylaine Bois précise qu'une partie du chemin ne sera pas restaurée puisqu'il faut garder un accès au site pour faire les suivis.

- Les bâtiments et infrastructures seront démantelés et transférés hors du site.
- Les conduites d'eau usée seront vidangées et bloquées aux extrémités.
- Gestion diligente des déchets solides et produits dangereux.

Suivi post-restauration

Marc Rood souligne que le site Lamaque Sud ne présente pas de problématique. À moins que la situation ne change, le suivi se fera conformément à la Directive 019 sur un horizon de cinq ans à raison de six fois par année.

- **Conclusion**

Marc Rood rappelle que les sites de Sigma et de Lamaque Sud ne présentent pas de problématique environnementale. Les travaux de restauration seront simples et devraient permettre une remise en état satisfaisante.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 10	
Ce que vous nous avez énuméré doit être garanti à 100 %, sauf la phase de caractérisation?	Marc Rood répond c'est le cas. La partie caractérisation est visée par la Loi sur la qualité de l'environnement et ne nécessite pas de garantie. Cette obligation n'est pas seulement pour les mines
	François Chabot explique que l'évaluation des coûts de caractérisation est de 500 k$ pour Sigma et 100 k$ pour la Zone Triangle
	Guylaine Bois précise qu'Integra n'aura pas à payer de garanties financières sur ces montants. Toutefois, ils ont été prévus dans l'ÉÉP.

Coûts prévus pour la restauration (Annexe 3, diapo 30)

Guylaine Bois présente le tableau des coûts de restauration, les montants des garanties financières exigées et la séquence des versements sur deux ans. Au total, le coût de restauration des trois secteurs est de 8,8 M$ incluant 15 % pour les imprévus. Actuellement, il ne reste de 5,5 M$ à verser. Guylaine Bois souligne que le montant pour

la restauration est bien peu dans le montage financier du Projet puisqu'il correspond à 3 % des coûts de capitaux.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 11	
Prévoyez-vous utiliser le mort terrain pour la restauration?	Marc Rood indique que ce n'est pas lui qui fera ce travail. Il précise qu'on garde en effet les sols afin de les réutiliser.
Allez-vous avoir suffisamment de terre?	Guylaine Bois souligne que du côté de la Zone Triangle, il y aura assez de matière pour la restauration. À la mine Sigma, cette option pourrait être plus complexe.
J'ai une proposition pour Sigma. Vous pourriez utiliser la matière d'une tourbière située à Senneterre.	Marc Rood explique qu'à la mine Sigma le ministère a accordé un CA qui permet de réutiliser les résidus miniers comme matériel de recouvrement.
	Guylaine Bois précise qu'avec l'utilisation des résidus miniers, la quantité d'amendements nécessaire devrait être limitée.

Guylaine Bois termine en spécifiant que la restauration est une activité qui est très encadrée par les ministères. Elle précise que les méthodes utilisées doivent être reconnues et éprouvées et que malgré cela, un suivi post-restauration doit être effectué. Elle indique que le suivi de la restauration fera partie du mandat du comité de suivi. Enfin, elle rappelle que la restauration n'est pas nouvelle pour Integra puisque des engagements ont déjà été pris à cet effet et qu''Integra continuera à répondre aux obligations légales.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 12	
Les garanties sont versées directement au ministère?	Guylaine Bois répond oui. Elle rappelle que la garantie assure que l'argent soit accessible au moment de réaliser les travaux de restauration.
	Robert Lacroix ajoute que l'argent est transféré au ministère des Finances et la loi précise que les intérêts ne font pas partie du capital.
	Marc Rood souligne que l'entreprise n'a pas directement accès à l'argent mis en garantie.

	L'entreprise doit effectuer les travaux de restauration et par la suite, le gouvernement la rembourse.

TOUR DE TABLE

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 13	
L'information est très complète et intéressante.	Guylaine Bois demande si la présentation a répondu aux interrogations du milieu environnemental.
Bien que je ne sois pas experte en restauration, selon mes connaissances, l'information a bien répondu aux interrogations.	Aucun commentaire.
Intervention 14	
La présentation était compréhensible.	Aucun commentaire.
Intervention 15	
Vous avez bien répondu à mes questions.	Aucun commentaire.
Intervention 16	
Présentation était très complète et vous présentez bien la façon d'être un bon citoyen corporatif.	Aucun commentaire.
Intervention 17	
La présentation est bien.Mais l'approche de restauration est très conventionnelle. Je crois qu'il ne faut pas se limiter à l'ensemencement des espèces herbacées, il faut aussi penser reboiser afin que le site ne devienne pas une grande prairie, qui n'est pas naturelle.	François Chabot indique que lors de la visite terrain, nous avons pu constater le résultat de l'ensemencement sur le parc Lamaque. Sigma pourrait ressembler à cela.
	Marc Rood souligne que la proposition est à titre indicatif et qu'il s'agit du minimum à réaliser. Il est possible d'en faire plus et le coût des autres solutions doit être évalué.
Vous nous avez montré une photo du site Joutel. Depuis quand ce site est-il restauré? Depuis 2 ans, je travaille sur ce site et il ne ressemble pas à la photo.	Robert Lacroix répond que le site a été restauré entre les années 1990 et début 2000. La végétation peut dorénavant avoir un aspect jauni. Il spécifie qu'il y a beaucoup de recherches pour trouver des approches convenables.
	Guylaine Bois précise qu'à l'UQAT, il y a une chaire de recherche sur la restauration des sites miniers.

	Marc Rood indique que les approches évoluent. Des firmes sont spécialisées afin de bien définir des solutions pour la mise en végétation et les résultats sont garantis.
	Guylaine conclut en précisant que ce travail est plus près de l'agronomie que de la simple revégétation.
Intervention 18	
Ce projet est gagnant-gagnant pour tout le monde. J'apprécie que vous souhaitiez toujours aller plus loin dans votre approche. Il faut penser que la mine Sigma est l'entrée de Val-d'Or et il faut penser à la perception des visiteurs. Il est donc important d'avoir une bonne impression de la ville.	Aucun commentaire.
Intervention 19	
Nous aurons un site minier ancestral restauré qui pourra être visité. Félicitations pour vos démarches.	Aucun commentaire.
Intervention 20	
Votre approche est responsable et j'en suis fier. Par le passé, nous ne savions pas où les gestionnaires allaient. Je suis persuadé que cela ira mieux, puisque vous amenez des garanties. De plus, les retombées économiques importantes, ce qui est bon pour la région. Outre l'aspect économique, comme vous pensez à l'aspect environnemental c'est excellent. Merci de nous avoir impliqués dans votre démarche.	Aucun commentaire.
Intervention 21	
La présentation est bien faite et nous sommes bien informés. Vous nous apportez des garanties et votre approche va loin. C'est mieux que les projets miniers passés.	Aucun commentaire.
Intervention 22	
Vos démarches sont sécurisantes. Ce sera facile de répondre aux questions des citoyens et je suis convaincu que vous aurez toujours une ouverture à répondre aux préoccupations.	Aucun commentaire.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 23	
Je souhaite que Fournier soit aussi responsable qu'Integra. En tant que citoyen, je m'attends à ce que leur démarche soit similaire à la vôtre.	François Chabot répond qu'Integra a transmis à Fournier et fils les préoccupations du Comité en plus de transmettre les coordonnées des membres du Comité.
	Guylaine Bois indique qu'il y a eu une compilation des commentaires et questions concernant Fournier que les membres du Comité ont émis durant les rencontres. Cette compilation a été remise à Fournier. Elle précise qu'Integra est indépendant de leur démarche d'information, mais qu'elle accompagne Fournier en communiquant l'information en lien avec les préoccupations des citoyens.
	Benoît Théberge précise que Fournier et fils devra faire ses propres plans de restauration.
Intervention 24	
À quel moment saurez-vous que vous avez des contraintes de concentration au-delà de la Directive 0-9 avec les objectifs environnementaux de rejets?	Guylaine Bois explique qu'habituellement l'entreprise demande au ministère de préciser les objectifs avant d'avoir un effluent. Dans ce cas-ci, puisqu'il y a déjà un effluent, il faudra valider avec le ministère lorsque nous ferons la restauration.
Quel milieu récepteur faudra-t-il examiner?	Guylaine Bois répond que c'est le ruisseau 163.
Merci. Vous avez mis la barre haute pour les autres démarches de consultation.	Aucun commentaire.
Intervention 25	
Est-ce que le ruisseau 163 va vers la Rivière Bourlamaque?	François Chabot précise qu'il débouche vers le lac Langlade qui se jette dans la rivière Bourlamaque.

Benoît Théberge demande à Robert Lacroix s'il a des commentaires.

M. Lacroix conclut ce tour de table en soulignant que la présentation de la firme Roche est très complète et expose de façon réaliste le travail qui sera accompli.

RAPPORT DE CONSULTATION

Benoît Théberge explique que la démarche de consultation se conclut avec un bilan des rencontres, des suivis et des engagements d'Integra. Comme pour les comptes-rendus, ce bilan sera un document public.

- Présentation sommaire du document

  Guylaine Bois spécifie que le document remis ce soir est une version de travail et que la version finale inclura les commentaires des membres. Elle précise que la première partie est moins pertinente pour les membres puisqu'elle présente la démarche d'Integra Gold et les diverses vagues de séances d'information (sections 1 et 2 du document). Guylaine Bois indique que l'information qu'elle tient à valider est l'information contenue dans le tableau des engagements (annexe 6) qui sera présenté ce soir. Bien que ces sections ne seront pas présentées ce soir, elle explique qu'Integra souhaite que les membres valident le contenu concernant les rencontres du Comité de consultation. (Annexe 5, p. 8) Les membres auront une semaine pour lui transmettre par courriel leurs commentaires sur le bilan.

  En ce qui concerne le Comité de suivi, elle souligne que cette section du bilan est peu élaborée puisque ce sera au Comité de suivi de déterminer son mode de fonctionnement.

- **Tableau résumé des rencontres**

  Guylaine Bois présente les renseignements des conclusions et des engagements de chacune des rencontres aux fins de validation. (Annexe 6)

Commentaires sur la rencontre du 20 août sur la thématique du bruit .

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 26	
Le sujet inclut également les vibrations?	Guylaine Bois précise que la thématique tient compte uniquement du bruit, mais que les vibrations sont traitées plus loin dans le tableau.
Il me semble que vous aviez précisé que vous seriez sous les normes.	François Chabot répond que c'est effectivement le cas.
Il était également question du bruit des chutes de roches et du bruit de concasseur?	Guylaine Bois répond que ces informations sont présentées dans la rencontre concernant le bruit de Sigma (12 décembre 2014).

Commentaires sur la rencontre du 10 septembre sur la thématique du dynamitage

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 27	
Demeurer sous le seuil de détection de l'humain m'apparaît difficile à respecter puisque c'est très bas. À l'époque, nous sentions les dynamitages jusqu'à nos bureaux qui sont loin du point d'impact	François Chabot souligne que cet engagement est pour les dynamitages du matin seulement.
Intervention 28	
Vous dites que le dynamitage se fera le matin, mais il écrit de nuit dans le tableau.	Guylaine Bois précise que le dynamitage sera fait le matin, mais qu'il s'agit du dynamitage suite au quart de nuit.
Je propose que vous indiquiez que le dynamitage pour le quart de nuit se fera le matin.	Guylaine Bois précise que cela serait en effet plus compréhensible et que les changements seront faits dans la version finale.

Concernant la rencontre du 26 novembre portant sur les impacts environnementaux et le parc à résidus, Guylaine Bois spécifie qu'elle fait référence au tableau des impacts environnementaux, car il y avait trop d'information pour les mettre dans le tableau. Elle souligne qu'Integra respectera les engagements en lien avec les mesures d'atténuation présentées dans le tableau des impacts environnementaux.

Guylaine Bois termine la présentation sur les conclusions et les engagements et précise que ceux concernant la rencontre sur la restauration seront ajoutés au tableau.

Guylaine Bois demande aux membres du Comité si les renseignements semblent conformes à la compréhension générale.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 29	
L'information présentée semble conforme.	Aucun commentaire.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 30	
Avez-vous le droit de diminuer le son d'alarme des équipements?	François Chabot souligne que les fournisseurs proposent des équipements normalisés et que les alarmes peut avoir un son différent.
	Guylaine Bois ajoute que c'est le bruit tonal qui est agressant, un bruit à tonalité variable sera mieux perçu
Intervention 31	
Concernant le trafic sur la route 117 avec le nouveau plan de vos installations pourriez-vous faire un petit rappel?	François Chabot précise que pour le secteur sud, les travailleurs entreront par la voie Goldex-Manitou. Pour les autres employés, ils passeront par l'entrée de Sigma.
Ce sera comme à l'époque de l'exploitation de Sigma, ce qui veut dire que le trafic sera minime à l'entrée de la route 117.	Aucun commentaire.
Intervention 32	
Pour la zone sud, qui sera responsable de l'entretien du chemin?	François Chabot précise qu'Integra travaillera avec un entrepreneur pour entretenir le Chemin Goldex-Manitou. Ce travail est déjà prévu à l'ÉÉP et il reste à valider les modalités d'entretien avec le ministère.

Benoît Théberge souligne que l'objectif de la présentation du tableau était surtout d'échanger et que les membres auront du temps pour valider l'information.

Guylaine présente la conclusion du bilan (Annexe 5, page 14). Dans l'ensemble, il est souligné que les membres du Comité de consultation sont satisfaits de ce qui fut présenté. Les impacts sont reconnus comme acceptables et les membres ont souligné l'importance de la surveillance et du suivi afin d'être en conformité aux prévisions.

François Chabot demande aux participants si la conclusion est acceptable.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 33	
Je suggère d'ajouter que les impacts sont acceptables avec les informations disponibles à ce moment.	François Chabot remercie pour cette suggestion. Guylaine Bois mentionne que la spécification sera ajoutée au texte.

Guylaine Bois présente la conclusion d'Integra concernant le résultat de la démarche. En résumé, Integra est satisfait des résultats. L'implication des membres du Comité a permis de bonifier le Projet Lamaque Sud et de valider l'acceptation des impacts. (Annexe 5)

Benoît Théberge indique que le bilan présente les conditions d'acceptabilité du Projet et servira de tableau de bord pour le Comité de suivi.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 34	
À la section 3.2.1 du document, au 3e paragraphe, je suggère d'ajouter que le Comité de suivi doit être conforme à la Loi sur les Mines, qui n'est pas encore écrite.	Benoît Théberge souligne que l'aspect Comité de suivi sera présenté en fin de rencontre.

Guylaine Bois souligne qu'il y aura un compte-rendu de la rencontre de ce soir et Integra finalisera le bilan. Elle ajoute que la rencontre du 11 février a pour but de clore de manière plus festive le processus de consultation et permettra de vous remettre l'ensemble de la documentation.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 35	
J'aimerais avoir l'avis de M. Langis St-Pierre (Chef des opérations, Integra Gold) concernant le processus de consultation.	Langis St-Pierre précise que l'exercice valait la peine d'être réalisé et les échanges francs et honnêtes étaient salutaires au Projet. Il souligne l'excellent travail de Guylaine Bois et François Chabot. Ce processus est très positif.
	Guylaine Bois ajoute que M. St-Pierre a une expertise dans la gestion de consultation de projets miniers en Afrique.
	Langis St-Pierre précise que c'était un défi différent, car les besoins du Burkina Faso sont tout autre sur le plan social. Toutefois, l'acceptabilité sociale doit être une priorité, peu importe où est situé le projet minier.

PROCHAINES ÉTAPES ET COMITÉ DE SUIVI (Annexe 7)

Benoît Théberge précise que l'objectif de ce bloc d'information est de démystifier le rôle d'un comité de suivi. Le fonctionnement proposé est conforme à l'article de la Loi sur les mines, bien qu'il ne soit pas encore en vigueur. Il précise que les grandes lignes du fonctionnement proposées au comité de suivi s'inspirent la pratique de Transfert Environnement et Société.

- **Le comité de suivi**

  Le mandat

  Le mandat d'un comité de suivi englobe les phases de préproduction, de production, de restauration et de suivi post-restauration. Les objectifs diffèrent d'un comité de consultation puisqu'ils sont plus ciblés et le niveau d'implication est similaire à un comité de travail, donc la collaboration est plus active.

  La composition

  En règle générale, les comités de suivi sont constitués de 6 à 12 membres. La Loi sur les mines propose quant à elle un minimum de 3 membres provenant de divers secteurs (article non en vigueur).

  Fréquence des rencontres et fonctionnement

  Les rencontres sont généralement aux 3 mois et les règles sont similaires à un comité de consultation.

- **Pour les prochaines étapes**
  - Séance d'information publique pour informer sur le résultat de la consultation et sur le développement du Projet.
  - Séance de constitution du comité de suivi similaire à celle qui a eu lieu pour la formation du Comité de consultation.
  - Première rencontre du Comité de suivi pourrait être au printemps, avant le début des travaux

  Guylaine Bois indique que le début des travaux est prévu en juin 2015. Toutefois cette échéance dépend du financement. L'activité du Comité de suivi pourrait être latente le temps que les activités débutent.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervention 36	
Comment se fait le choix des membres du comité de suivi?	Benoît Théberge explique que la création du comité se veut démocratique et s'effectue lors d'une séance publique. Chaque secteur détermine son représentant.
	À titre d'exemple, Guylaine Bois indique que les citoyens du quartier Paquinville détermineront eux-mêmes leur représentant. Ce n'est pas Integra qui le détermine.
	Benoît Théberge souligne que la séance vise également à présenter le mandat. Cette approche est la meilleure façon de procéder afin que le comité soit crédible et légitime.
Intervention 37	
Est-ce que le comité de suivi est exigé par la loi?	Benoît Théberge répond qu'il n'y a pas encore d'exigence à cet effet puisque cette partie de la Loi sur les mines n'est pas en vigueur.. Toutefois, la lecture de la Loi donne de bonnes indications sur ce qui est attendu d'un tel comité.
	Guylaine Bois ajoute que même si les exigences sont minimales, il y a toujours la possibilité d'en faire plus.
Intervention 38	
Il y a un budget pour le fonctionnement?	Benoît Théberge ajoute que Transfert recommande le même type de frais de fonctionnement que pour le présent Comité de consultation.

Benoît Théberge conclut la présentation en précisant qu'une proposition plus détaillée pour le fonctionnement du Comité sera présentée lors de la séance publique de création.

MOT DE LA FIN

François Chabot conclut la rencontre en soulignant que le processus de consultation a été extraordinaire et que beaucoup de travail a été accompli. Il y aura un sondage qui suivra pour obtenir l'appréciation des membres à l'égard du processus. L'information ressortie de cette consultation va permettre d'améliorer la suite de la démarche.

Guylaine Bois termine en précisant que le sondage sera transmis par courriel.

POINTS DE SUIVI

Bilan de la consultation

- Dans le tableau - Indiquer que le dynamitage pour le quart de nuit se fera le matin.
- À la section 3.2.1, au 3^{e} paragraphe – Ajouter que le Comité de suivi doit être conforme à la loi, dont certaines règles seront formulées.
- Dans la conclusion - Préciser que les impacts sont acceptables avec les informations disponibles du moment.

ANNEXE 1 – Liste des participants

Comité de consultation

- Chantal Pépin, résidente du quartier Sigma
- Claude Buteau, Club de motoneige
- Evgéniya Smirnova, recherche et enseignement (CTRI)
- Guy-Edouard Bouchard en remplacement de Réal Martineau, Cité de l'Or
- James Moorhead, ministère (MERN)
- Judith Sénéchal, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
- Lisyane Morin, résidente secteur Bourlamaque
- Marcel Leblanc, secteur récréotouristique
- Michel Routier, Résident Paquinville
- Pierre Robichaud, résident
- Robert F. Larivière, entreprise voisine
- Serge Plante, recherche et enseignement
- Sylvie Hébert, Conseillère du quartier 6

Observateur

- Robert Lacroix, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Roche

- Marc Rood

Integra

- Guylaine Bois, directrice du développement durable
- François Chabot, directeur ingénierie et opérations
- Langis St-Pierre, chef des opérations Integra

Transfert Environnement et Société

- Benoît Théberge, animateur

TMR Communications

- Pamela Kell, prise de notes

ANNEXE 2 – Ordre du jour

COMITÉ DE CONSULTATION

PROJET LAMAQUE SUD

ORDRE DU JOUR - RENCONTRE 8

- **Informations générales**

  Date : 21 janvier 2015

  Durée : 17 h 00 à 19 h 30 (le souper est servi à partir de 16 h 30)

  Lieu : Bureau d'Integra Gold

- **Objectifs :**
  - Informer le Comité sur les règlements encadrant la restauration et les différentes composantes d'un plan de restauration. Présenter le plan de restauration de Sigma et de la Zone Triangle.
  - Présenter les prochaines étapes et les grandes lignes du Comité de suivi.
  - Confirmer les éléments inscrits dans le bilan de la démarche de consultation.
  - Échanger sur les éléments présentés et répondre aux questions.
  - Prendre en compte les préoccupations et commentaires exprimés par les membres et valider l'acceptabilité des impacts.

- **Déroulement de la rencontre :**
  - Mot de bienvenue et présentation du déroulement de la rencontre
  - Suivi de la dernière rencontre
  - Approbation du compte-rendu de la dernière rencontre
  - Mise à jour du projet
  - Présentation sur les plans de restauration
  - Bilan de la démarche de consultation
  - Étapes futures et comité de suivi
  - Période de questions et discussion
  - Tour de table
  - Divers
  - Mot de la fin

ANNEXE 3 – Présentation Integra Gold

INTEGRA GOLD CORP

TSXV: ICG

RENCONTRE NO 8

COMITÉ DE CONSULTATION

PROJET LAMAQUE

21 janvier 2015

TRANSFERT Environnement et Société

INTEGRA GOLD CORP

PLAN DE LA RENCONTRE

- Accueil et souper
- Suivi de la dernière rencontre
- Approbation du compte-rendu du 17 décembre
- Mise à jour du projet et conclusions de l'ÉEP
- Présentation sur la restauration
- Bilan de la démarche de consultation
- Étapes futures et comité de suivi
- Tour de table
- Divers
- Mode de communication privilégiée
- Mot de la fin

Suivi de la dernière rencontre

- **Mur pour réduire la propagation du bruits**
  - L'utilisation de conteneurs à cet effet n'est pas autorisée dans les règlements de la ville de Val-d'Or.
  - Des portes battantes seront installées dans l'ouverture du concasseur.
  - Un mur de béton sera érigé mais sa hauteur sera réduite.
- **Vitesse et direction des vents**
  - Il n'est pas nécessaire de refaire des simulations de bruits
  - Valeurs de la Station météo de Val-d'Or, années 2013 à 2014
  - Provenance des vents la plus fréquente est sud-sud-ouest (198 à 202°)
    - Dans les simulations, vent nord-ouest et nord
  - Vitesse des vents la plus fréquente est entre 8 et 12 km/h
    - Dans les simulations, vent de 13 km/h
- **Embellissement**
  - Propositions de plan d'embellissement aux intervenants concernés et dégagement d'un consensus

Approbation du compte-rendu

Mise à jour du projet

Mise à jour du projet : Forage

Travaux de forage

- Forages dans la Zone Triangle en cours (Jan-Avr)
- Forages dans la zone Veine no. 6 avant la fin de l'hiver
  - Avis public avant les travaux et pancarte à l'entrée des sentiers principaux
  - Installation de structures coupe-bruits
  - Maximum de 45 dB de jour et de 40 dB de nuit
    - Bruit ambiant 42 dB jour et 33 dB nuit mais l'été. L'hiver le dépôt à neige est bruyant, dB probablement plus élevés.
  - Utilisation maximale des chemins déjà existants
    - Remise en état des sentiers qui seraient perturbés

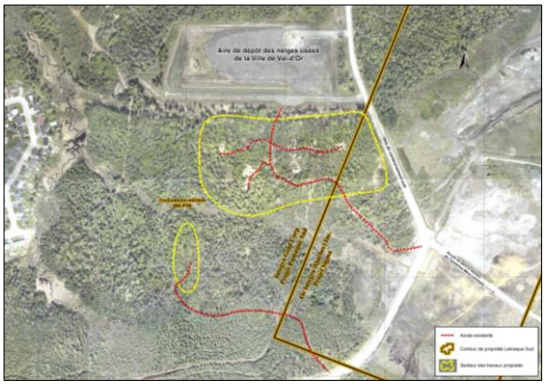

Projet Lamaque Sud

Évaluation économique préliminaire (ÉÉP) révisée le 13 janvier 2015

PROJET LAMAQUE SUD

CYCLE D'UN PROJET MINIER

Compilation Exploration **Évaluation** Mise en valeur Production Restauration

EXPLORATION	Aumaque, MacGregor
ZONES POTENTIELLES	Cheminée no 5, Triangle Sud, Mine no 3
DÉFINITION (Ressources)	Parallèle, Triangle, Fortune, Cheminée no 4, Veine no 6, Sixteen 4,2M T @ 7,9 g - 1,05 M onces
ÉTUDES ÉCONOMIQUES PRÉLIMINAIRE PRÉFAISABILITÉ; FAISABILITÉ	Parallèle, Triangle, Fortune, Cheminée no 4 (Idem Mars 2014) 3,6M T @ 8,1 g - 0,93 M onces
CONSTRUCTION ET DÉVELOPPMENT	Parallèle, Triangle, Fortune, Cheminée no 4

PRÉPARATION DE L'ÉÉP RÉVISÉE UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

- **Firmes de consultant impliquées**
  - InnovExplo - Intégrateur de l'ÉÉP, aspect minier, évaluation économique
  - Géologica - géologie et exploration
  - Géopointcom - Calculs de ressources
  - Amec - Environnement, restauration
  - Golder Associés - Mécanique des roches, design de chantier
  - WSP - Métallurgie
  - Integra Gold - aspect minier, coûts de capitaux, coordination
- **Rapport à être déposé sur SEDAR**
  - Février 2015 (4 mois de travail)

INTEGRA GOLD

TECHNICAL REPORT AND PRELIMINARY ECONOMIC ASSESSMENT FOR THE LAMAQUE PROJECT (according to National Instrument 43-101 and Form 43-101F1)

Project Location

Prepared for

Integra Gold Corp.

Prepared by

Effective Date: 28 February 2014

EEP RÉVISÉE - OBJECTIFS ET ORIENTATION

- **Intégrer Sigma**
  - Usine Sigma: coûts de remise en marche, utilisation du parc à résidus et récupération de l'or anticipé
  - Développement secteur Nord: accéder de Sigma
    - Optimiser la planification minière, zone Parallèle
  - Utiliser les infrastructures existantes (limiter les capex)
- **Production ciblée – 100K onces d'or/an (Total: 500K onces)**
  - Ressources de 4 zones: Parallèle, Fortune, Triangle et Cheminée no 4
- **Approche conservatrice avec des coûts réels**
  - Teneur de coupure de 4,5 g Au/t (L-T) et 5,0 g Au/t (C&P)
  - Coûts fixes et unitaires provenant d'opérations similaires
- **Efficacité**
  - Deux mines dans une: partage d'équipements et de personnel
  - Site Sud plus autonome (Sècherie et supervision sur place)

SITES DES INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

➢ **Site Sigma:**

• Usine et base de services (bureaux et garage)

• Point de départ pour secteur Nord (Sècherie, portail sud dans la fosse)

• Gestion de l'eau: bassins Sigma utilisés

➢ **Site Sud**

•Installations plus autonomes (sècherie, supervision, garage)

•Accès par chemin Goldex-Manitou et route interne

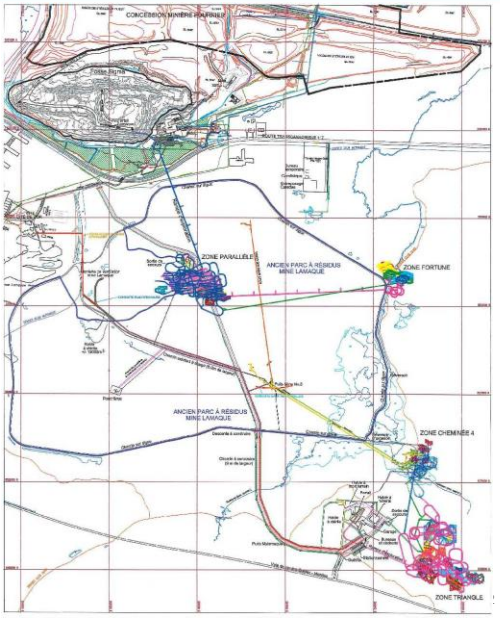

DÉVELOPPEMENT, SECTEUR NORD

➢ **Vue schématique, zones Parallèles et Fortune (Vue Nord-ouest)**

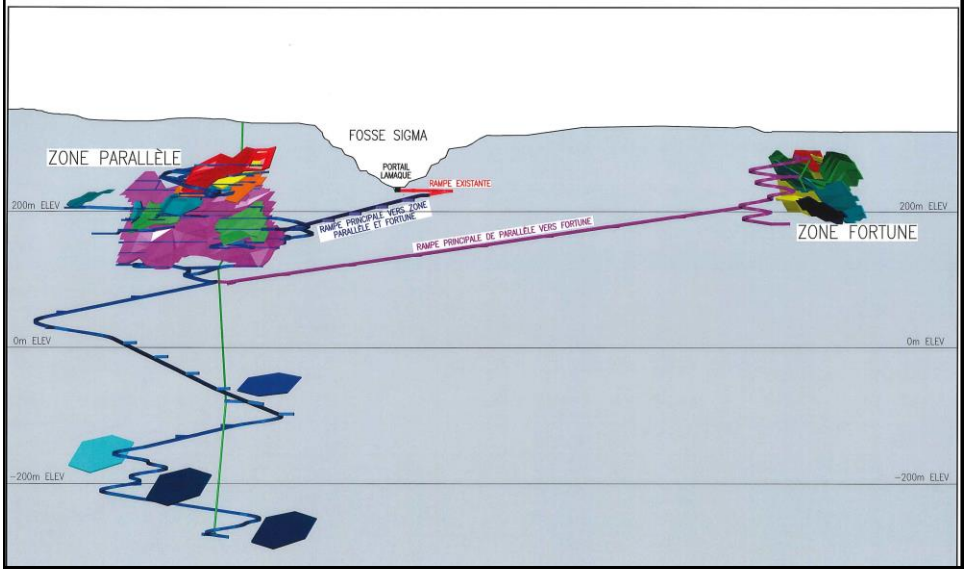

DÉVELOPPEMENT, SECTEUR SUD

➢ **Vue schématique: zones Triangle et P4, Vue Nord Ouest**

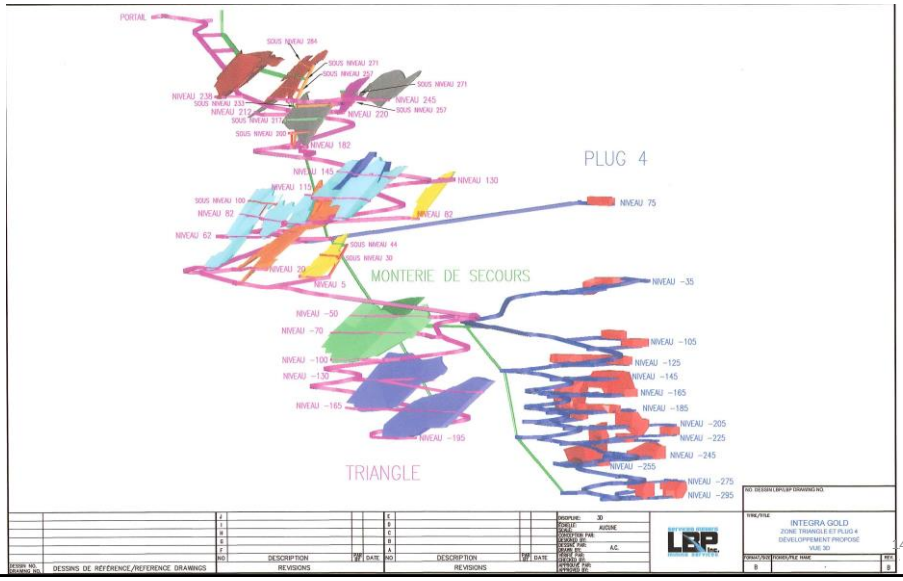

PLANIFICATION MINIÈRE

Compilation annuelle				
Année	**Développement (m)**	**Tonnes**	**Teneur (g/t Au)**	**Onces Au Récupérées**
1 Pré-prod	3,700	4,600	7.53	-
2 Pré-prod	4,938	64,800	8.29	17,800
2	5,283	187,500	8.38	48,100
3	9,835	441,500	8,24	111,100
4	10,326	423,200	9.72	124,100
5	6,589	524,400	8.95	141,600
6	0	414,200	5.77	68,800
Total	**40,670**	**2,060,200**	**8.24**	**511,600**
Moyenne	**8,134**	**442,400**	**8.24**	**109,700**

- **Échéancier de l'ÉÉP:**
  - **0-3mois: Construction**
  - **Mois 2: démarrage rampe nord, Mois 4: démarrage rampe Sud**
  - **Développement: Simple face: 150m/mois; Multi-faces: 200m/mois**
  - **De 1 à 3 équipes**

USINAGE ET RÉSIDUS

Usine Sigma

Capacité: 1,200 à 2,200t/jr (Moy 1,300)

Évaluation détaillée par WSP

Travaux de remise en marche:

Capital: 9.4M$

Coûts d'opération:

Selon taux de production: $27 à $23.53/t ($35/t selon ÉÉP de 2014)

Transport: $2.45/t (Vs $10 dans ÉÉP de 2014)

Parc à résidus

Évaluation détaillée par AMEC

Travaux nécessaires pour entreposer les résidus: 2.7M$

Travaux pour restauration du site Sigma: 7.7M$

LE PRODUIT FINAL - RÉCUPÉRATION DE L'OR

- **Résultats métallurgiques intéressants**
  - Étude phase 3: Matériel provenant des 4 zones séparées
    - Parallèle, Fortune, Triangle, Cheminée no 4
  - Évaluation de la récupération selon l'usine Sigma:
    - Bonne capacité de rétention (design à 4,500t)
    - Procédé efficace pour le minerai:
      - Gravimétrie, Cyanuration, Charbon en pulpe
  - Récupération de l'or utilisée dans l'ÉÉP par WSP (cyanuration sur 72 heures)
    - Parallèle 97.4% (2014: 96,7 %)
    - Fortune 96.1% (2014: 95,0 %)
    - Triangle 92.5% (2014: 90,2 %)
    - Cheminée No 4 87.1% (2014: 86,1 %)

PARC À RÉSIDUS

- **Parc à résidus pouvant recevoir des résidus non générateurs de DMA**
- **4 bassins pour stocker les résidus**
  - **Plan de déposition et séquence de rehaussement élaborés par AMEC**

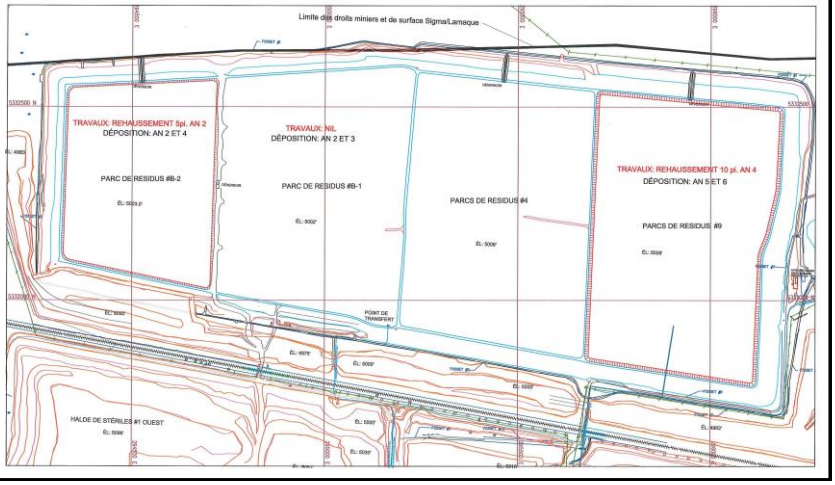

INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Pré-production: 1.5 ans

- Travaux: Construction, développement sous terre, échantillon en vrac
- Intégration de Sigma: Usine, parc à résidus, démarrage secteur Nord
- Équipements: Neuf, 25% à l'achat, paiement sur 4 ans, 6% d'intérêt

Coûts de capitaux : Pré-Production (18 mois)	**ÉÉP révisé** (C$ millions)	**ÉÉP *** (C$ millions)
Infrastructures de surface (+20% de contingence)	6.7	12.9
Infrastructures minières (+20% de contingence)	7.6	6.9
Équipement mobile (+10% de contingence)	11.7	14.8
Développement et opérations minières capitaliés (+20% de contingence)	38.9	55.6
Usine et parc à résidus	7.5	0.0
Coûts du propriétaire (employés, matériel, énergie)	12.7	16.3
Revenus (production de 17,800 onces d'or)	23.3	37.4
Total	**61.9**	**69.2**

* Pré-production à 24 mois et 28,000 onces produites

INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Production: 4.5 ans

- Travaux: finaliser les installations, développements S/T
- Intégration de Sigma: Usine, parc à résidus, démarrage secteur Nord
- Travaux de restauration (8.8M$) et valeur résiduelle (10.1M$)

Coût de capitaux: Production	**ÉÉP révisé** (C$ millions)	**ÉÉP *** (C$ millions)
Infrastructures de surface (+20% de contingence)	2.0	4.7
Infrastructures minièrees (+20% de contingence)	5.0	3.1
Équipement mobile (+10% de contingence)	19.1	17.3
Développement (+20% de contingence)	63.2	39.0
Usine et parc à résidus	4.6	0.0
Coûts du propriétaire (restauration, valeur résiduelle)	-4.9	2.6
Total	**89.0**	**66.8**

ÉCONOMIQUE ROBUSTE & RETOMBÉES IMPORTANTES

Production

- 2 060 200 tonnes @ 8,24 g/t Au pour 511 600 onces récupérés
- Production quotidienne: environ 1 301 tonnes/jr (340 jrs/an)
- Coûts directs par tonne/once 137$/t et 551$/on (665$/on)
- Coûts totaux par tonne/once 201$/t et 811$/on (1,042$/on)

Rendements

- Avant taxes - TRI de 77% (51%) VAN de 184.3 M$ (146,0 M$)
- Après taxes - TRI de 59% (38%) VAN de 113.5 M$ (88,6 M$)
- Prix de l'or à 1 175$US et taux de change à 1,14$Can = 1340$ Can

Retombées pour le milieu

- Création d'emplois

	Directs	Masse salariale	Indirects
Pré-production	108	17M$/an	37
Production	265	36M$/an	76

- Investissement, achats, infrastructures

MISE À JOUR DU PROJET : AUTRES

Autorisation

- Cession des CA de Century effectuée
- Integra Gold a maintenant toutes les certificats d'autorisation pour opérer la mine Sigma

Financement

- Financement de 8,2M$ qui a été confirmé à la fin décembre

Mise en contexte sur la restauration

Compilation Exploration Évaluation Mise en valeur Production Restauration

Étape réalisée à la toute fin des opérations

- Quand la mine est fermée et que la reprise des opérations n'est plus envisagée.
- Il peut y avoir un délai avant la réalisation du plan de restauration.
- Un suivi post-exploitation est obligatoire entre la fin des opérations et la réalisation du plan de restauration.
- La restauration progressive est possible durant les opérations

PLAN DE RESTAURATION D'INTEGRA

Integra Gold possède 3 plans de restauration

- **1: Secteur de la mine Sigma**
  - Plan déjà existant et approuvé par le MERN en 2012
    - Évaluation des coûts de restauration à 5 M$ (aires d'accumulation)
    - Révision des coûts à l'interne en 2014, 7,7 M$ (site complet sans halde)
  - Une mise à jour du plan est prévue en 2015
    - Les haldes à stérile seront retirées du plan
    - La révision doit être soumise avant de démarrer l'usine
  - Garanties financières en caisse
    - 3,5 M$ au total

    1 M$ pour les haldes (Fournier) + 2,5 M$ propriété Integra

PLAN DE RESTAURATION D'INTEGRA

- **2: Travaux de forage effectués sur le parc à résidus Lamaque**
  - Lors des forages, certaines surfaces sont perturbées lors des travaux
  - Un plan de restauration a été exigé par le MERN pour ces secteurs
  - Un coût de 263 500 $ a été estimé pour les travaux de restauration (remise en végétation)

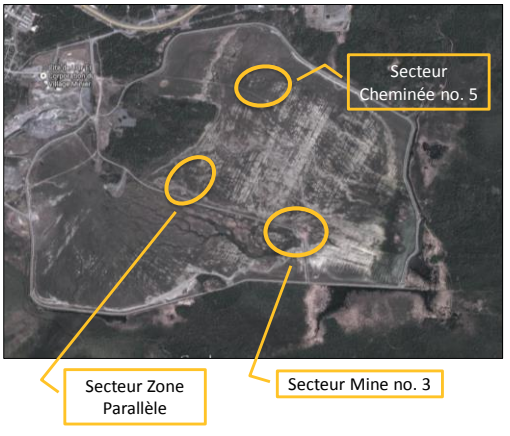

Montant versé en garantie financière en 2014 (100%)

- Secteur Zone Parallèle restauré à l'été 2015

PLAN DE RESTAURATION D'INTEGRA

- **3: Mise en valeur de la Zone Triangle**
  - Plan de restauration complété, estimation des coûts en cours
    - Pas de bail minier sans plan approuvé
  - Plan pour la phase de mise en valeur (préproduction), un autre plan sera soumis avant la phase de production
    - Très peu de changement en surface entre les deux phases : halde, stationnement et bâtiment principal un peu plus grands
    - Les étapes du plan seront les mêmes pour les deux phases
    - Les coûts ont été estimés pour la phase de production

COMITÉ DE CONSULTATION

Présentation sur la restauration

Conclusion sur la restauration

	Coût de la restauration	Garanties en caisse	Garantie à verser	Séquence de versement de la garantie		
				Année 0	Année 1	Année 2
Forage Parc Lamaque	263 500 $	263 500$	0	0	0	0
Zone Triangle	1,1 M$	0	0,9 M$ *	450 000 $	225 000 $	225 000 $
Sigma	7,7 M$	2,5 M$	4,6 M$ *	2,3 M$	1,15 M$	1,15 M$

- **Total de 8,8 M$ en coûts de restauration pour le Projet Lamaque Sud**
  - 15% inclus pour les imprévus
  - Montant intégré dans l'étude économique révisée
- **Total de 5,5 M$ à verser en garantie par Integra**
  - Garanties représentent 3% des coûts de capitaux du projet : 5,5 M$/150,9 M$

* Une somme de 0,9 M$ et de 7,1 M$ est prise en considération pour le calcul des garanties. La garantie ne s'applique pas sur les coûts de restauration des sols contaminés car il n'y a pas eu de caractérisation complétée.

CONCLUSION

- **La restauration est très encadrée par la réglementation**
  - Tout doit être conforme au guide du MERN
  - Les méthodes de restauration doivent être reconnues comme efficaces
  - Un suivi post-restauration doit être réalisé
  - Le suivi de la restauration fera partie du mandat du comité de suivi
- **Integra a déjà versé des garanties financières pour certains travaux**
  - Nous avons donc déjà pris des engagements concernant la restauration
- **Nous nous engageons à suivre la séquence de versement prévue**

COMITÉ DE CONSULTATION

Tour de table

Validation du bilan de consultation

- Bilan de la consultation
  - Document de travail fourni ce soir
  - Nous aimerions avoir vos commentaires sur les conclusions de la démarches dans la prochaine semaine
  - Validation du tableau résumé des rencontres ce soir
    - Voir le tableau dans le bilan des rencontres

Prochaines étapes et comité de suivi

- Prochaine rencontre : 11 février 2014
  - Rencontre d'appréciation
    - Prise de photos
    - Remise du polar au nom du Comité de consultation
  - Remise des derniers documents pour remplir le cartable
    - Compte-rendu de la rencontre 8
    - Bilan de la consultation en version finale

LES GRANDES LIGNES D'UN COMITÉ DE SUIVI

- **Mandat sur le long terme**
  - Canal d'échanges établi pour les phases de construction, d'exploitation minière et de restauration
- **Objectifs ciblés**
  - Suivi des opérations et de l'évolution du projet, des engagements de l'entreprise et des conditions mentionnées dans les autorisations
  - Formulation de recommandations sur les opérations en cours et intervention / collaboration sur des enjeux précis
- **Composition plus restreinte**
  - La *Loi sur les mines* (2013) propose un minimum de trois représentants (municipal, citoyen, économique et autochtone le cas échéant)
  - Généralement entre 6 et 12 membres composent les comités de suivi en fonction des groupes concernés et de l'importance des risques et enjeux environnementaux à surveiller

LES MODIFICATIONS À PRÉVOIR

	Comité de consultation	Comité de suivi
Mandat	Large – Canal d'information et d'échanges avec le milieu sur le projet	Ciblé – Suivi des opérations et interventions sur des enjeux précis
Niveau de participation des membres	Information - consultation	Information, consultation et collaboration
Durée	Court terme (moins 1 an)	Long terme
Composition	15	6-12
Fréquence des rencontres	Rencontre aux 3-4 semaines	Rencontre aux 3 mois
Règles de fonctionnement		Similaire -Possibilité de former ou de participer à des groupes de travail ad hoc

LES PROCHAINES ÉTAPES

- **Séance publique d'information (mars 2015) :**
  - Faire une mise à jour sur le projet auprès de la population
  - Présenter le bilan des travaux du Comité de consultation
  - Informer sur les prochaines étapes
- **Constitution du Comité de suivi (avril 2015)**
  - Séance publique de création (début mars 2015)
  - Invitation personnalisée aux membres du Comité de consultation
  - Première rencontre du Comité de suivi (avril 2015)
- **Début des travaux de construction (deuxième trimestre de 2015)**

INTEGRA GOLD CORP

COMITÉ DE CONSULTATION

Tour de table

ANNEXE 4 – Plan de restauration minière, présentation de Roche

Plan de restauration minière (Sigma-Lamaque et Lamaque Sud)

Présentation au comité de consultation du Projet Lamaque Sud

21 janvier 2015

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Présentation
  - Roche ltée, Groupe-conseil
  - Conférencier
- Lois et règlements
  - Objectifs et description d'un plan de restauration
  - Activités nécessitant une restauration
  - Mise à jour du plan
  - Garanties financières exigibles
  - Réalisation de la restauration
  - Rétrocession au ministère
- Sites Sigma et Lamaque Sud
  - Historique du plan de restauration
  - Restauration à effectuer à Sigma
  - Restauration à effectuer à Lamaque Sud
- Conclusion

Présentation de Roche ltée et du conférencier

ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL

- Compagnie canadienne fondée au Québec en 1963
- Classée parmi les cinq plus importantes sociétés d'ingénierie-construction au Québec
- Reconnue comme l'un des meilleurs employeurs au Québec (Défi Meilleurs Employeurs 2007 et 2011)
- Plus de 1 300 employés qualifiés
- Plus de 50 bureaux au Canada
- Présente également dans plus de 50 pays à travers le monde
- ISO 9001 : 2008
- Solide réseau de partenaires nationaux et internationaux

Siège social, Roche ltée, Groupe-conseil
Centre d'affaires Henri-IV
1015, avenue Wilfrid-Pelletier
Québec (Québec) G1W 0C4
T 418 654-9600 F 418 654-9699
roche.ca

ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL

- Secteurs d'activité

Aéroportuaire	Instrumentation, contrôle automatisation et robotique	Environnement	Portuaire et côtier
Architecture de paysage et urbanisme	Matériaux, gestion de l'intégrité des actifs	Ferroviaire	Production d'énergie
Arpentage	Mécanique du bâtiment	Foresterie	Réseaux routiers et services municipaux
Conception détails d'assemblage	Mécanique industrielle	Gestion de projet	Structure de bâtiment
Conception lumière	Mines et traitement du minerai	Gestion de l'eau	Tuyauterie et vaisseaux sous pression
Électricité BT et domotique	Mobilité intelligente	Gestion du risque en Santé et Sécurité au Travail	Pétrole et gaz
Électricité moyenne et haute tension et réseaux de distribution	Ponts et ouvrages d'art		

MARC ROOD, RESPONSABLE DE PROJETS

- D.E.C. en sciences naturelles du Cégep de Sainte-Foy
- Chez Roche ltée, Groupe-conseil depuis 1977
- Travaille dans le domaine minier depuis le début des années 80
  - Demandes de certificats d'autorisation pour programmes d'exploration et d'exploitation minière
  - Études d'impact sur l'environnement
  - Plans de restauration
  - Programmes de caractérisation
  - Audits de conformité environnementale

Lois et règlements

OBJECTIFS ET DESCRIPTION D'UN PLAN DE RESTAURATION

- Modification de 1995 à la *Loi sur les mines:*
  - Obligation de déposer un plan de restauration
  - Doit être approuvé par le MERN
  - Garantie financière équivalant à 70% des coûts de restauration des aires d'accumulation (parc à résidus, haldes, bassins)
- Modification de 2013:
  - Garanties financières en 2013 équivalant à 100% des coûts (sera décrit plus loin)
  - Bail minier octroyé seulement lorsque le plan de restauration est déposé et approuvé
- But du plan de restauration → remettre le site dans un état satisfaisant:
  - Éliminer les risques inacceptables pour la santé et assurer la sécurité des personnes
  - Limiter la production et la propagation de substances susceptibles de porter atteinte au milieu récepteur et, à long terme, viser à éliminer toute forme d'entretien et de suivi
  - Remettre le site dans un état visuellement acceptable pour la collectivité
  - Remettre le site des infrastructures (en excluant les aires d'accumulation) dans un état compatible avec l'usage futur

OBJECTIFS ET DESCRIPTION D'UN PLAN DE RESTAURATION

- Grandes lignes du contenu d'un plan de restauration (exploitation minière)
  - Informations générales
  - Description du site minier
    - Activités actuelles et futures
    - Géologie et minéralogie
    - Méthodes d'exploitation
    - Bâtiments et infrastructures de surface
  - Mesures en cas d'arrêt temporaire des activités
  - Programme de restauration des lieux
    - Sécurité des lieux
    - Bâtiments et infrastructures de surface
    - Haldes à stérile
    - Parcs à résidus miniers
    - Infrastructures de gestion des eaux
    - Gestion des produits dangereux (produits pétroliers, chimiques, sols contaminés, etc.)

Source: Guide du MERN (1997) – en voie de révision

OBJECTIFS ET DESCRIPTION D'UN PLAN DE RESTAURATION

- Grandes lignes du contenu d'un plan de restauration (exploitation minière; *suite*)
  - Plan d'urgence
  - Programme de surveillance
    - Intégrité des ouvrage
    - Suivi environnemental
    - Suivi agronomique
  - Considérations économiques et temporelles
    - Coût de la restauration
    - Ordonnance et calendrier des activités

Source: Guide du MERN (1997) – en voie de révision

ACTIVITÉS NÉCESSITANT UNE RESTAURATION

Travaux assujettis	Exploration	Exploitation
Jalonnement	Non	–
Coupe de ligne	Non	–
Travaux de levés	Non	–
Déplacement de matériel et décapage du sol	Oui, si ≥ 1 000 m^3 ou ≥ 10 000 m^2	–
Forages, coupe d'arbres et chemin de débusqueuse *(sauf sur zone restaurée)*	Non	–
Échantillonnage en surface	Oui, si > 500 tm	–
Aménagement d'aires d'accumulation	Oui	Oui
Travaux souterrains	Oui	Oui
Exploitations à ciel ouvert	–	Oui
Traitement: minerai ou résidus miniers	–	Oui
Travail sur des matériaux accumulés	Oui	Oui

MISE À JOUR DU PLAN

- Fréquence de révision du plan:
  1. Tous les 5 ans, à moins que le ministre n'ait fixé un délai plus court
  2. Si des changements dans les activités minières justifient une modification au plan, exemples:
     - Exploitation souterraine vers exploitation à ciel ouvert
     - Travaux de mise en valeur vers production
  3. S'il est prévu de le modifier
  4. Si le ministre demande une révision

GARANTIE FINANCIÈRES EXIGIBLES

- En 1995, la garantie financière devait équivaloir à 70% des coûts de restauration des aires d'accumulation seulement
- Depuis 2013, la garantie financière doit correspondre à 100% des coûts anticipés pour la réalisation des travaux prévus au plan de restauration
- Règles de versement :
  1. 3 versements
  2. premier versement: 90 jours suivant l'approbation du plan
  3. versements subséquents: à la date anniversaire de l'approbation du plan
  4. premier versement = 50% du montant total de la garantie
     versements subséquents = 25% chacun
- Modes de versement:
  - chèque
  - obligations
  - certificats de dépôts garantis ou à terme
  - lettre irrévocable et inconditionnelle de crédit
  - cautionnement ou police de garantie
  - fiducie constituée conformément aux dispositions du *Code civil*

RÉALISATION DE LA RESTAURATION

- Caractérisation – phase I et phase II
- En vertu de l'article 31.51 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*:

  > *«Celui qui cesse définitivement d'exercer une activité industrielle ou commerciale appartenant à l'une des catégories désignées par règlement du gouvernement est tenu de procéder à une étude de caractérisation du terrain où elle s'est exercée, dans les six mois de cette cessation d'activité ou dans tout délai supplémentaire n'excédant pas dix-huit mois […]»*

- Cette caractérisation doit permettre de:
  - Déterminer le niveau de contamination
  - Localiser avec plus de précision la contamination et déterminer sa distribution spatiale
  - Connaître le volume de sols contaminés en fonction de chaque type de contaminants
- Si une contamination excédant les limites fixées à l'Annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* est identifiée, un plan de réhabilitation des sites doit être déposé au Ministre

RÉALISATION DE LA RESTAURATION

- Bâtiments, infrastructures et équipements
  - Démantèlement de tous les bâtiments et infrastructures (sauf exception):
    - Bâtiments administratifs et hébergement
    - Chevalement, bâtiments de service et usine de traitement
    - Infrastructures de soutien
    - Infrastructures de transport, etc.
  - Les rebuts du démantèlement doivent être éliminés dans un lieu autorisé par le MDDELCC en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*
  - Les matériaux contaminés doivent préalablement être décontaminés ou disposés dans un site autorisé

RÉALISATION DE LA RESTAURATION

- Haldes à stérile et parcs à résidus
  - Description des travaux devant être effectués sur les différentes infrastructures selon les problématiques:
    - Stabilité
    - Émissions de contaminants, etc.
- Sécurité des ouvertures
  - Toutes les ouvertures au jour doivent être bouchées en vertu du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et les saumure* (ex : puits, monterie de ventilations, rampe)
  - Les fosses doivent être ceinturées d'une clôture ou d'une levée précédée d'un fossé

RÉALISATION DE LA RESTAURATION

- Gestion de l'eau
  - Mise en place d'ouvrages de captage
    - Captage des eaux de percolation contaminées
    - Détournement des eaux de ruissellement non contaminées
    - Entretien minimal
  - Trop-plein des parcs à résidus miniers
    - Privilégier les canaux d'écoulement ou les déversoirs avec empierrement
  - Digues des ouvrages de captage conçues en fonction de critères de stabilité physique précis
  - Les effluents miniers doivent respecter en tout temps les OER (objectifs environnementaux de rejet) fixés par le MDDELCC

RÉALISATION DE LA RESTAURATION

- Mise en végétation
  - But: contrôler l'érosion et redonner au site minier son aspect naturel
  - Revégétaliser tous les terrains affectés
  - Scarification préalable des sols, si nécessaire
  - Si requis, amender des sols avec la terre organique conservée
  - Implantation d'une végétation herbacée ou arbustive comparable au milieu environnant
  - Autosuffisance de la végétation doit être atteinte après six ans, sans amendement nécessaire par la suite

Source: http://www.norascon.com

RÉALISATION DE LA RESTAURATION

- Suivi post-restauration
  - Selon *Directive 019 sur l'industrie minière*

Emplacements visés		Fréquence minimale d'échantillonnage	Durée minimale du suivi
Gestion des résidus miniers (mines, fosses, aire d'accumulation	Résidus à faible risques	6 fois par année	5 ans
	Résidus lixiviables et ou cyanurés	6 fois par année	5 ans
	Résidus acidogènes	8 fois par année	10 ans
	Résidus à risques élevés	12 fois par année	20 ans
Touchés ou contaminés par l'activité minière	Présence de sulfures	8 fois par année	10 ans
	Présence de tout autre contaminant	6 fois par année	5 ans
Eaux souterraines		2 fois par année (minimum)	5 ans

RÉALISATION DE LA RESTAURATION

- Suivi post-restauration (*suite*)
  - Selon plan de restauration:
    - Suivi de l'intégrité des ouvrages
    - Suivi agronomique

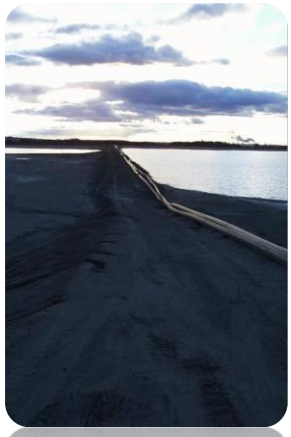

RÉTROCESSION AU MINISTÈRE

- Le locataire ou le concessionnaire peut demander d'être libéré de sa responsabilité au regard de la *Loi sur les mines* lorsque:
  - les travaux de restauration ont été réalisés conformément au plan approuvé par le Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (le MERN s'assure que les travaux ont été réalisés en conformité avec le plan tel qu'approuvé)
  - qu'aucune somme n'est due au Ministre en raison de l'exécution de ces travaux
  - qu'aucun risque de drainage minier acide ne subsiste et qu'aucune somme d'argent n'est due au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
  - qu'aucun risque pour la santé ou l'environnement ne subsiste
- Le MERN consulte le MDDELCC avant de procéder à la libération et remet un certificat de libération tel que prévu à l'article 232.10 de la *Loi*
- Le locataire ou le concessionnaire peut aussi être libéré de sa responsabilité environnementale si une tierce personne consent à en assumer les obligations

Site Sigma

HISTORIQUE CONCERNANT LE PLAN DE RESTAURATION

- 1996: Premier plan pour l'exploitation souterraine
- 2000: Première révision du plan pour l'exploitation à ciel ouvert
- 2006: Seconde révision
- 2008: Troisième révision
- 2010: Quatrième révision

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À SIGMA

- Étude de caractérisation:
  - Réalisée dans les secteurs susceptibles d'avoir été contaminés dans les six mois suivants l'arrêt définitif des activités
- Bâtiments et infrastructures de surface:
  - Murs des bâtiments rasés
  - Fondations perforées pour éviter accumulation d'eau
  - Débris de démolition non contaminés acheminés vers lieu autorisé
  - Matériaux contaminés seront décontaminés et/ou dirigés à un site autorisé
  - Équipements et machinerie lourde retirés du site
  - Chemins et secteur des bâtiments scarifiés et mis en végétation
  - Installations enfouies (lignes électriques, conduites, etc.) laissées en place et obturées à leurs extrémités

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À SIGMA

- Haldes à stériles (Fournier)
- Parcs à résidus:
  - Évacuation de l'eau par déversoir

    Fossés et ponceaux périphériques laissés en place pour faciliter l'écoulement sécuritaire des eaux
  - Nivellement et mise en végétation des surfaces
- Bassin de polissage:
  - Ouverture dans la digue afin d'abaisser le niveau d'eau et permettre l'écoulement de l'eau
  - Valorisation en tant que milieu humide

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À SIGMA

- Fosse à ciel ouvert:
  - Arrêt du pompage
  - Adoucissement des parois supérieures pour obtenir une pente douce sur environ 3 m
  - Remplissage en environ 20 ans pour créer un plan d'eau
  - Végétalisation du pourtour de la fosse sur 10 m avec des espèces d'arbres variées
  - Potentiel d'aménagement en un site récréotouristique

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À SIGMA

- Exemples de d'aires d'exploitation aménagées au Québec
  - Casino de Hull: ancienne carrière de calcaire

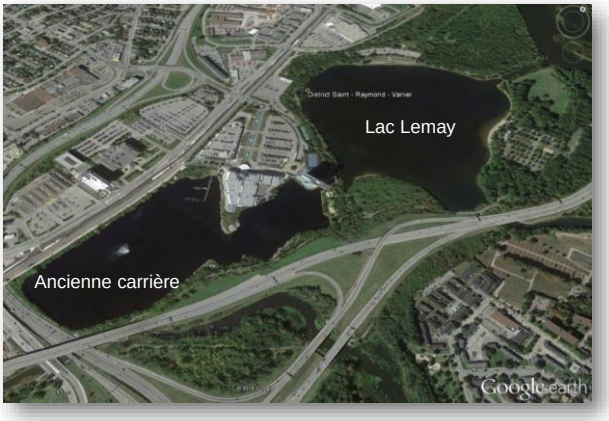

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À SIGMA

- Exemples de d'aires d'exploitation aménagées au Québec
  - Centre de la nature de Laval: ancienne carrière

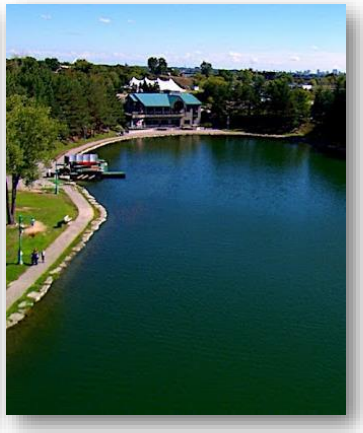

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À SIGMA

- Exemples de d'aires d'exploitation aménagées au Québec
  - Base de plein-air de Sainte-Foy: ancienne sablière

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À SIGMA

- Exemples de d'aires d'exploitation aménagées au Québec
  - Lac Boston à East Broughton: ancienne mine d'amiante

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À SIGMA

- Suivi post-restauration sur cinq ans:
  - Effluent final: 6 fois par année
  - Eaux souterraines: 2 fois par année (printemps et été)
  - Stabilité des ouvrage: 1 fois par année
  - Suivi agronomique: 1 fois par année
  - Travaux correcteurs au besoin

Site Lamaque Sud

HISTORIQUE CONCERNANT LE PLAN DE RESTAURATION

- Premier plan pour la mise en valeur de la propriété Lamaque Sud – Zone Triangle

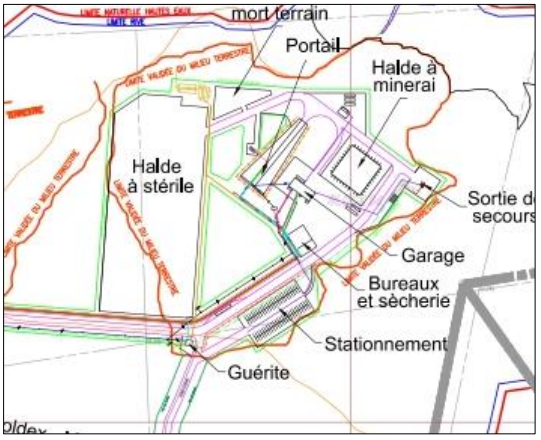

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À LAMAQUE SUD

- Caractériser et décontaminer les lieux contaminés par des produits pétroliers
- Portail d'accès à la mine souterraine:
  - Démanteler l'arche métallique
  - Remblayer le portail avec du stérile minier jusqu'à égalité avec la surface
  - Recouvrir de sol végétal et remettre en végétation
- Monterie de ventilation et puits Mylamaque:
  - Recouvrir d'une dalle de béton avec un évent les collets de béton
  - Recouvrir les dalles de sol végétal et remettre en végétation

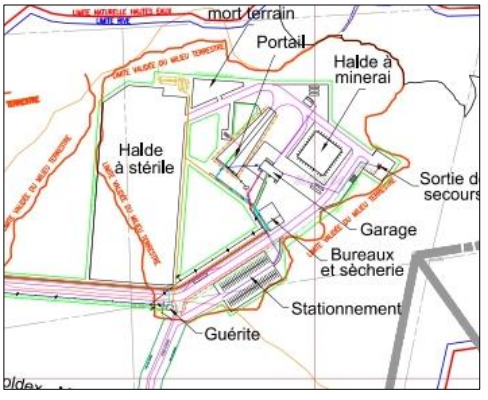

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À LAMAQUE SUD

- Tous les terrains affectés par l'activité minière, incluant les aires d'entreposage des stériles et du minerai, sauf pour le chemin d'accès entre la voie de service Goldex Manitou et le stationnement du site:
  - Recouvrir de sol végétal et remettre en végétation
- Chemin localisé entre le chemin privé existant (route reliant le site de la Cité de l'Or à la rampe de la Cité de l'Or) et le stationnement du site:
  - Enlever les ponceaux, herser, recouvrir de sol végétal et mettre en végétation

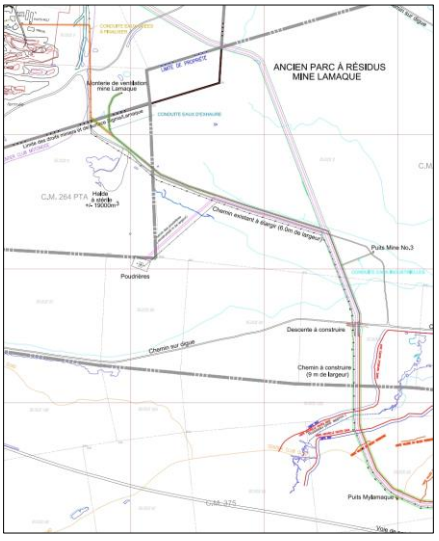

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À LAMAQUE SUD

- Bâtiments et autres infrastructures
  - Transporter hors du site minier les bâtiments et les équipements en surface
  - Concasser les fondations en béton du garage et de la plateforme du réservoir pétrolier et transporter les gravats sous terre par la rampe ou par la monterie de ventilation
  - Démanteler la ligne électrique et les sous-stations électriques
- Conduite d'égout
  - Obturer les extrémités
- Déchets solides
  - Envoyer dans un lieu d'enfouissement autorisé
- Produits et déchets dangereux
  - Envoyer les déchets dangereux dans un lieu autorisé d'élimination, de traitement, de recyclage ou de réutilisation
  - Retourner les explosifs, les graisses et les huiles non utilisés

RESTAURATIONS QUI SERONT EFFECTUÉES À LAMAQUE SUD

- Suivi environnemental en période post-restauration:
  - Conformément aux exigences de la section 2.11 de la *Directive 019*
- Suivi agronomique sur cinq ans:
  - Application, au besoin, des engrais de rappel jusqu'à ce que la végétation soit autosuffisante

Conclusion

CONCLUSION

- Les sites Sigma-Lamaque et Lamaque Sud ne présentent pas de problématique environnementale particulière
- Les travaux de restauration prévus devraient permettre de remettre les sites dans un état satisfaisant

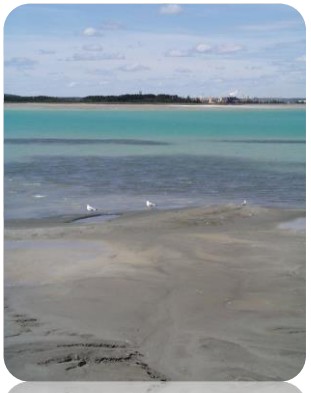

ANNEXE 5 – Bilan du processus de consultation

INTEGRA GOLD
CORP

Bilan de la démarche d'information-consultation
Septembre 2013-Janvier 2015

Comité de consultation
Projet Lamaque Sud
(Version préliminaire)

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRO 1
1.1. Une démarche incontournable pour la concrétisation d'un projet 1
2. INFORMATIONS SUR LA DÉMARCHE 1
2.1 Démarche information-consultation 1
2.1.1 Une communication transparente pour établir des liens positifs 1
3. LA CONSULTATION 8
3.1 Comité de consultation 8
3.1.1 Établir un canal d'échange crédible et efficace 8
3.1.2 Des objectifs en vue de résultats concrets 8
3.1.3 Une composition à l'image de la communauté 8
3.1.4 Un rythme et un fonctionnement qui assure l'atteinte des objectifs 10
3.1.5 Résumé des rencontres du comité de consultation 12
3.1.6 Les résultats des travaux du Comité de consultation 14
3.1.7 Le bilan, une étape clé 14
3.2 ÉTAPES FUTURES 14
3.2.1 Le Comité de suivi 14
3.2.2 Des outils pour garder le contact 15

1. INTRODUCTION

Le présent document résume les démarches d'information-consultation concernant le Projet Lamaque Sud qui se sont déroulées de septembre 2013 à janvier 2015. Les informations touchant les démarches d'information ont été colligées par Integra tandis que celles sur la démarche de consultation ont été préparées par Integra et approuvées par le comité de consultation.

1.1. UNE DÉMARCHE INCONTOURNABLE POUR LA CONCRÉTISATION D'UN PROJET

Dans le cadre de son projet de développement minier, le Projet Lamaque Sud, Integra Gold Corp. (Integra) souhaitait mettre en place une démarche d'information et consultation afin de connaître et de comprendre les préoccupations du milieu. Cette approche a été développée très tôt dans le processus permettant ainsi à l'entreprise d'intégrer les préoccupations dès l'étape de la conception du Projet. Integra désirait ainsi de générer un haut niveau d'acceptabilité sociale à toutes les phases de développement du Projet.

C'est en se concentrant sur cet objectif qu'Integra a développé sa propre démarche d'information-consultation, démarche qui a mené à la formation du Comité de consultation. Ce bilan résume les actions de consultation réalisées par Integra et présente les résultats des travaux du Comité de consultation du Projet Lamaque Sud.

2. INFORMATIONS SUR LA DÉMARCHE

2.1 DÉMARCHE INFORMATION-CONSULTATION

2.1.1 UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE POUR ÉTABLIR DES LIENS POSITIFS

Les rencontres d'information-consultation ont débuté à l'automne 2013 et avaient pour but de présenter le Projet Lamaque Sud de façon transparente et de recueillir les préoccupations relatives aux activités actuelles et futures d'Integra. Les parties prenantes potentiellement concernées par le Projet ont été identifiées par deux firmes spécialisées en participation publique. Les préoccupations probables des parties prenantes ont été identifiées par ces spécialistes afin de servir de base aux échanges entre Integra et les parties prenantes.

Près de 450 personnes ont été rencontrées en provenance de différents secteurs :

- Communauté autochtone
- Citoyens
- Enseignement et recherche
- Entreprises voisines
- Groupes environnementaux
- Représentants municipal, provincial et fédéral
- Récréotouristique
- Socioéconomique
- Agence et ministère

Tout au long du processus, Integra a collaboré avec des consultants indépendants afin que la démarche de consultation s'inspire des meilleures pratiques et respecte les valeurs de l'entreprise en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité. Trois types de rencontres ont été réalisés :

- Les rencontres privées
  Ces rencontres avaient lieu en petits groupes. Le travail de sollicitation s'est fait en trois étapes :
  - Sollicitation téléphonique pour expliquer l'objectif de la démarche et susciter l'intérêt.
  - Transmission de l'invitation.
  - Suivi téléphonique pour la coordination de la rencontre.

  Ces échanges ont également eu pour fonction de valider l'information nécessaire à la mise sur pied du Projet et à la bonne marche du processus d'information-consultation.

- Rencontres semi-publiques
  Ces rencontres étaient ouvertes aux résidents des quartiers du village minier de Bourlamaque, ainsi que d'un secteur du quartier Sigma. Les moyens retenus afin de communiquer avec les résidents étaient:
  - Lettre d'invitation acheminée à chaque résidence.
  - Transmission d'une brochure d'information sur le Projet après l'événement.

  Ces séances d'information-consultation avec les résidents ont permis de démontrer dans un premier temps l'ouverture d'Integra et sa volonté de développer un lien de confiance fondé sur la communication et l'échange. Dans un deuxième temps, les rencontres ont permis de bien identifier les préoccupations des citoyens face au Projet Lamaque Sud.

- Rencontres publiques
  Ces rencontres publiques étaient ouvertes à tous et ont fait l'objet d'annonces par le biais de plusieurs canaux de communication :
  - Publicités à la radio locale
  - Publicités dans les journaux locaux
  - Invitations écrites (courriel et envoi de masse) aux participants des rencontres privées et semi-privées

  Ces rencontres ont permis de démontrer qu'Integra souhaite travailler en étroite collaboration avec le milieu.

Le Projet et l'approche d'Integra ont reçu un accueil favorable. Les points positifs ressortis de ces rencontres sont :

- Amorce du dialogue tôt dans le développement du Projet.
- Retombées économiques du Projet intéressantes pour la communauté de Val-d'Or et la région de l'Abitibi.
- Localisation du Projet et la planification d'une opération souterraine sont des éléments rassurants pour la population.
- Contribution sociale au secteur de l'éducation et volonté d'Integra de laisser un héritage positif à la communauté.

Les parties prenantes ont également profité des différentes rencontres pour émettre leurs préoccupations qui sont résumées ci-dessous.

Informations présentées lors des rencontres et préoccupations des parties prenantes

PREMIÈRE SÉRIE DE RENCONTRES				
Type de rencontre	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**
Privée	Octobre 2013 à janvier 2014	83 personnes rencontrées réparties sur 23 rencontres	• L'entreprise et l'équipe de gestion. • Le projet - aspects techniques, étapes de développement et les faits économiques. • L'approche d'Integra et ses engagements sur les plans du développement durable et de l'environnement. • L'intégration des préoccupations à l'étape de la conception du projet.	• Le dynamitage : l'horaire et ses impacts liés au bruit et aux vibrations • L'aspect environnemental : contamination des sols, gestion de l'eau et biodiversité • La circulation sur la Route 117 : l'augmentation de l'achalandage et la poussière • L'esthétisme à l'entrée de la ville de Val-d'Or liée aux installations • La restauration du site • Le partage sécuritaire du territoire avec les activités récréatives (VTT, motoneiges, etc.) • L'employabilité et la formation avec la communauté algonquine • L'évaluation des besoins de formation • La valorisation du stérile • Le type d'exploitation du projet : pas de ciel ouvert

PREMIÈRE SÉRIE DE RENCONTRES				
Type de rencontre	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**
Semi-publique	Décembre 2013	Village Minier de Bourlamaque : 14 personnes Secteur du quartier Sigma à proximité des opérations : 11 personnes	• L'entreprise et l'équipe de gestion. • Le projet - aspects techniques, étapes de développement et les faits économiques. • L'approche d'Integra et ses engagements sur les plans du développement durable et de l'environnement. • L'intégration des préoccupations à l'étape de la conception du projet.	• L'expropriation du secteur situé près de la zone de la 7e Rue et de la rue Paquette. • Le dynamitage : le bruit et les effets sur les résidences de ces secteurs. • La contamination du sol. • La circulation accrue sur la Route 117 et aux abords de la rue St-Jacques.
Publique	Janvier 2014	Rencontre avec la communauté de Val-d'Or : 248 personnes	• L'entreprise et l'équipe de gestion. • Le projet - aspects techniques, étapes de développement et les faits économiques. • L'approche d'Integra et ses engagements sur les plans du développement durable et de l'environnement. • La validation des préoccupations.	• Le dynamitage : l'horaire et ses impacts liés au bruit et aux vibrations. • L'aspect environnemental : contamination et biodiversité. • La circulation sur la Route 117 : l'augmentation et la poussière. • L'esthétisme à l'entrée de la ville de Val-d'Or liée aux installations. • La restauration du site. • La création d'emploi. • La valorisation du stérile • Le type d'exploitation du projet : pas de ciel ouvert.

DEUXIÈME SÉRIE DE RENCONTRES				
Type de rencontre	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**
Privée	Mai à juin 2014	43 personnes rencontrées réparties en 10 rencontres	• L'entreprise et l'équipe de gestion. • Le projet - aspects techniques, étapes de développement et les faits économiques. • L'approche d'Integra et ses engagements sur les plans du développement durable et de l'environnement. • L'intégration des préoccupations à l'étape de la conception du projet.	• Le dynamitage : l'horaire et ses impacts liés au bruit et aux vibrations • L'aspect environnemental : contamination des sols, gestion de l'eau et biodiversité • La circulation sur la Route 117 : l'augmentation de l'achalandage et la poussière • L'esthétisme à l'entrée de la ville de Val-d'Or liée aux installations • La restauration du site • Le partage sécuritaire du territoire avec les activités récréatives (VTT, motoneiges, etc.) • L'employabilité et la formation avec la communauté algonquine • L'évaluation des besoins de formation • La valorisation du stérile • Le type d'exploitation du projet : pas de ciel ouvert
	Septembre 2014	6 personnes réparties en 2 rencontres	• L'acquisition du complexe minier Sigma. • Les travaux prévus par Integra à court, moyen et long terme au complexe minier Sigma	• L'aspect environnemental et la restauration du parc à résidus de Sigma • La circulation sur la Route 117 • L'esthétisme à l'entrée de la ville de Val-d'Or lié à la fosse et aux montagnes de stérile • La communication constante avec la communauté

DEUXIÈME SÉRIE DE RENCONTRES				
Type de rencontre	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**	**Type de rencontre**
Semi-publique	Juin 2014	Village Minier de Bourlamaque : 3 personnes	• La mise à jour de la présentation de décembre 2013. La présentation de la démarche de consultation.	• Les mêmes préoccupations qu'en décembre 2013. • La création d'emploi.
	Juin 2014 Septembre 2014	Secteur du quartier Sigma : 6 personnes Village Minier de Bourlamaque : 0 personne	• La mise à jour de la présentation de décembre 2013. • La présentation de la démarche de consultation. L'acquisition du complexe minier Sigma. • Les travaux prévus par Integra à court, moyen et long terme au complexe minier Sigma	• Les mêmes préoccupations qu'en décembre 2013. • La création d'emploi. • La circulation sur la Route 117. • La génération de la poussière liée à l'opération.
	Septembre 2014	Secteur du quartier Sigma : 2 personnes	L'acquisition du complexe minier Sigma. Les travaux prévus par Integra à court, moyen et long terme au complexe minier Sigma	• La circulation sur la Route 117. • La génération de la poussière liée à l'opération.
Publique	Juin 2014	Rencontre de création du Comité de consultation : 33 personnes	• La présentation du Projet Lamaque Sud • La présentation de la démarche de consultation. La mise sur pied du Comité de consultation.	• Aucune préoccupation

Les principales préoccupations furent regroupées en plusieurs thèmes qui ont servi de sujet aux travaux du Comité.

- Le bruit;
- Les vibrations générées par les dynamitages;
- La circulation et la sécurité routière;
- La poussière;
- L'esthétisme;
- L'environnement;
- Les retombées socioéconomiques;
- La restauration des sites miniers;

3. LA CONSULTATION

3.1 COMITÉ DE CONSULTATION

3.1.1 ÉTABLIR UN CANAL D'ÉCHANGE CRÉDIBLE ET EFFICACE

La création d'un comité de consultation a doté les parties prenantes d'un lieu privilégié pour discuter des préoccupations, des impacts possibles du projet et des moyens à mettre en place pour les limiter.

Le mandat du comité de même que les engagements requis de la part de l'entreprise et des membres pour en assurer le bon fonctionnement ont été validés par le biais d'une rencontre publique de création du comité. Cette rencontre, qui s'est tenue en juin 2014, a également permis de procéder à la désignation des membres, secteur par secteur, selon une représentation proposée par une firme indépendante et validée par l'ensemble des participants. Des règles de fonctionnement ont enfin été proposées afin de maintenir un climat favorable à l'atteinte des buts et objectifs du comité.

3.1.2 DES OBJECTIFS EN VUE DE RÉSULTATS CONCRETS

- Établir une communication claire et transparente entre Integra et ses parties prenantes.
- Discuter de l'avancement du projet et des résultats des différentes études.
- Permettre aux parties prenantes d'exposer leurs préoccupations au sujet du projet.
- Intégrer les préoccupations au projet dans un esprit de développement durable.
- Maximiser les impacts positifs sur le projet et les parties prenantes.

3.1.3 UNE COMPOSITION À L'IMAGE DE LA COMMUNAUTÉ

La composition du Comité a reflété les caractéristiques de la population concernée par le Projet Lamaque Sud. Cette représentativité a permis une expression diversifiée d'opinions et des échanges riches en points de vue.

Liste des membres et substituts du Comité

Secteur	Entreprise	Prénom	Nom
Économique	**Chambre de commerce de Val-d'Or**	**Marcel H.**	**Jolicoeur**
	Chambre de commerce de Val-d'Or	Hélène	Paradis
	Hécla Québec	Ghislain	Fournier
	COMAXAT	*Simon*	*Letendre*
Recherche et enseignement	**CTRI**	**Evgeniya**	**Smirnova**
	CTRI	Thomas	Genty
	Centre national des mines	**Serge**	**Plante**
	Centre national des mines	Jason	Yergeau
Récréotouristique	**Cité de l'Or**	**Réal**	**Martineau**
	Cité de l'Or	Guy-Édouard	Bouchard
	Club de motoneiges	**Claude**	**Buteau**
	Regroupement des locataires de terres publiques du Québec (groupe de chasseurs)	**Marcel**	**Leblanc**
Résidents	**Quartier Bourlamaque**	**Lisyane**	**Morin**
	Quartier Bourlamaque	**Pascal**	**Massicotte**
	Quartier Bourlamaque	Isabelle	Gosselin
	Résident de Val-d'Or	**Pierre**	**Robichaud**
	Quartier Sigma	**Chantal**	**Pépin**
	Quartier Sigma	Conrad	Benoît
	Quartier Paquinville	**Sonia**	**Plouffe**
	Quartier Paquinville	Michel	Routhier
Entreprise voisine	**Forestel**	**Robert F.**	**Larivière**
Groupes environnementaux	**Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie**	**Judith**	**Sénéchal**
	Conseil régional de l'environnement de l'AT	**Clémentine**	**Cornille**
	Conseil régional de l'environnement de l'AT	Hélène	Higgins
	Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT)	Olivier	Pitre
Communauté autochtone	**Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon**	**Stéphane**	**Savard**
	Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon	Benoît	Tremblay

En gras : membres réguliers vs membres substituts En italique : personnes-ressources

Secteur	Entreprise	Prénom	Nom
Organisme municipal	**Ville de Val-d'Or**	**Sylvie**	**Hébert**
	Ville de Val-d'Or	Bernard	Gauthier
	MRC de la Vallée-de-l'Or	**Mario**	**Sylvain**
	Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	Joël	Pagé
Agence et ministères	*Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*	*Louis*	*Jalbert*
	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	*James*	*Moorhead*
	Transport Québec	*Jean*	*Iracà*
	Agence de la santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	*Stéphane*	*Bessette*
	Agence de la santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	*Frédéric*	*Bilodeau*

En gras : membres réguliers vs membres substituts En italique : personnes-ressources

3.1.4 UN RYTHME ET UN FONCTIONNEMENT QUI ASSURE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Le Comité a tenu des rencontres à intervalle de trois à quatre semaines réparties sur un calendrier de sept mois, soit de juillet 2014 à janvier 2015. La durée des rencontres était de 2 heures 30 minutes, ce qui a permis de transmettre une bonne quantité d'information tout en ayant des moments d'échange satisfaisants.

Les séances de travail se sont déroulées en respectant la structure suivante :

- Suivi des rencontres
- Mise à jour du projet
- Présentation thématique
  - Introduction du thème par Integra
  - Présentation de l'expert
- Tour de table

- **Suivi des rencontres**

  Les actions et les suivis découlant des rencontres précédentes ont fait l'objet de courtes présentations inscrites à l'ordre du jour, de sorte que l'entreprise a pu démontrer comment les préoccupations et les suggestions exprimées par les membres ont été prises en compte.

- **Présentations thématiques – comprendre les impacts pour les analyser**

  Chaque rencontre portait sur un thème particulier. Integra a présenté une mise en situation des impacts afin de bien camper le sujet. Les experts indépendants ayant réalisé les études sur les impacts du projet ont été invités à présenter leurs résultats et à échanger avec le comité sur ceux-ci.

  Les renseignements étant très techniques, les experts ont pris le temps de présenter des notions élémentaires assurant une bonne compréhension des membres du comité. Cette approche a permis aux membres d'analyser les impacts et déterminer l'acceptabilité des mesures d'atténuation proposées.

  Integra a clôturé chacun des blocs thématiques en présentant ses conclusions et ses engagements pour atténuer les impacts et les prévenir, lorsque cela est possible.

- **Tour de table - valider l'acceptabilité sociale des impacts**

  Les rencontres se clôturaient par un tour de table afin que chaque participant exprime sa satisfaction à l'égard du déroulement des rencontres et son point de vue sur l'acceptabilité des impacts et des mesures d'atténuation présentés.

  Enfin, par souci de faciliter le travail d'analyse des membres du Comité, Integra a procédé à trois visites de terrain. Celles-ci ont permis aux participants de se familiariser avec le Projet et les opérations minières. Ils ont pu, lors de ces visites, visualiser l'environnement actuel et les secteurs où se dérouleront les différentes activités du Projet. Une des visites sur le site minier QMX Lac Herbin, a également permis aux membres du comité de visualiser les infrastructures de surface et souterraines à l'exploitation d'une mine.

3.1.5 RÉSUMÉ DES RENCONTRES DU COMITÉ DE CONSULTATION

Date	Thème	Nombre de participants[1]	Informations transmises	Conclusions	Engagement d'Integra Gold
19 juin 2014	Formation du comité	28 9 secteurs représentés	Présentation générale du Projet Lamaque Sud (Integra Gold) Proposition de la durée des travaux du comité, mandat du comité, engagement des membres et d'Integra, composition du comité et thèmes des rencontres.	À l'exception de la composition, tout a été accepté tel que présenté. La composition du comité est acceptée avec modifications. Le comité est formé; les représentants de chaque secteur ont été nommés par les participants.	Respecter ce qui est inscrit dans le document du mode de fonctionnement du comité.
9 juillet 2014	Règles de fonctionnement du comité	14 9 secteurs représentés	Proposition de règles de fonctionnement du comité.	Les règles de fonctionnement du comité sont acceptées avec modifications.	Acheminer l'ordre du jour, le compte rendu et autres documents à l'avance.
	Visite du Projet Lamaque Sud		Présentation détaillée du Projet Lamaque Sud, des échéanciers et des étapes du projet (Integra Gold) Visites des secteurs où auront lieu les activités du Projet.	Aucune, visite informative.	Informer les membres du comité de tout changement important dans le projet. Conserver une lisière boisée d'une dizaine de mètres autour du site de la Zone Sud.
23 juillet 2014	Visite de la mine du Lac Herbin	11 8 secteurs représentés	Visite de surface et sous terre d'une mine. Explication du fonctionnement des opérations d'une mine souterraine. Constat du bruit du système de ventilation et des vibrations en surface causées par un dynamitage sous-terre (QMX, Lac Herbin).	Aucune, visite informative.	
20 août 2014	Bruit	14 9 secteurs représentés	Présentation de l'étude d'impact sonore généré par le Projet Lamaque Sud lors de ses différentes phases d'activité (Vinacoustik).	Avec les mesures d'atténuation, les normes sont respectées. L'augmentation du bruit ambiant sera à peine audible.	Effectuer annuellement le suivi de bruit. Réduire l'intensité des alarmes de recul ou modifier la tonalité de l'alarme. Installer des silencieux sur les équipements générant un bruit important ou sur leurs abris Localiser les sources de bruits du côté opposé aux secteurs sensibles.
10 septembre 2014	Acquisition du complexe Sigma-Lamaque	14 9 secteurs représentés	Présentation de l'acquisition du complexe minier Sigma-Lamaque, de l'entente entre les deux acquéreurs (Integra Gold).	Intégration des préoccupations liées au Complexe minier Sigma-Lamaque au comité de consultation. Modification de la composition du comité pour inclure le quartier Paquinville.	Ne pas faire d'exploitation à ciel ouvert de la fosse Sigma.
	Vibrations		Présentation de l'étude sur les vibrations produites par les activités de dynamitage au Projet Lamaque Sud (BBA).	L'optimisation des méthodes de sautage permet de limiter les vibrations à la surface selon les quarts de travail. Les vibrations prévues seront inférieures à celles des activités passées.	À proximité des résidences et entreprises : Pas de dynamitage les samedis et dimanche matin. Dynamitage de jour à 17 h, dynamitage des gros chantiers de jour seulement. Dynamitage de nuit à 6 h en semaine. Limiter les vibrations aux points récepteurs sous le seuil de détection de l'humain (PPV d'environ 1,2 mm/sec) pour le dynamitage de nuit. Implanter 4 séismographes de façon permanente soit un de plus que les obligations réglementaires afin d'enregistrer les niveaux de vibrations générés par chaque sautage. Travailler en étroite collaboration avec la firme BBA afin de faire des rétroactions sur les sautages afin de bien comprendre les propriétés du massif rocheux et ajuster les méthodes de sautage en conséquence.

[1] Le nombre de participants exclut les employés d'Integra et les consultants travaillant en collaboration avec Integra. Le nombre de secteurs représentés sur le comité de consultation est de 10.

Date	Thème	Nombre de participants[1]	Informations transmises	Conclusions	Engagement d'Integra Gold
1er octobre 2014	Embellissement	17 9 secteurs représentés	Présentation du Plan d'embellissement à court terme d'Integra (Integra Gold).	Puisque le Projet Lamaque Sud et le complexe minier Sigma-Lamaque sont à une des entrées de l'Abitibi, la participation des intervenants locaux est à privilégier.	Installer un écran opaque sur la clôture devant la fosse avant la fin de 2015 et reboiser avant 2020.
	Gestion des poussières		Présentation des sources génératrices de poussières (Integra Gold).	Avec les mesures d'atténuation, la génération de poussières sera limitée.	Arroser la roche sous terre. Épandre de l'abat-poussière ou de l'eau sur les routes au besoin. Recouvrir le convoyeur extérieur de Sigma. Mettre en place le plan correcteur de gestion des poussières au parc à résidus.
	Circulation et sécurité routière		Présentation de l'étude sur la sécurité et la circulation (WSP).	Le projet génère une augmentation limitée de la situation, à court et à long terme, en comparaison à la situation actuelle; aucune mesure corrective du réseau routier n'est nécessaire.	Implanter des horaires permettant l'étalement des quarts de travail. Sensibiliser les employés et fournisseurs à la sécurité routière.
29 octobre 2014	Visite terrain de la mine Sigma	18 9 secteurs représentés	Visite de surface des infrastructures reliées à l'environnement (parc à résidus, usine, effluent). Explication du fonctionnement de la gestion environnementale d'une mine. Présentation de la réglementation provinciale applicable aux mines.	Aucune, visite informative.	
26 novembre 2014	Environnement et parc à résidus	19 9 secteurs représentés	Présentation de l'évaluation environnementale de base du Projet Lamaque Sud (AMEC). Présentation des impacts environnementaux potentiels du Projet (AMEC). Présentation de la saine gestion du parc à résidus Sigma (AMEC).	Les secteurs où auront lieu les activités du Projet Lamaque Sud ne présentent pas d'habitats fragiles ou rares. Aucune espèce fragile ou rare n'a été répertoriée. L'empreinte écologique est faible en raison de l'utilisation des infrastructures de Sigma Le parc à résidus Sigma est géré de façon sécuritaire et conforme.	Appliquer les mesures d'atténuation présentées dans le tableau des impacts environnementaux. Mettre à jour le manuel de gestion du parc à résidus Sigma Mettre à jour le plan d'urgence environnementale de la Sigma
12 décembre 2014	Retombées économiques		Présentation des retombées économiques de l'industrie minière au Québec (Integra Gold). Présentation des retombées économiques et sociales du Projet Lamaque Sud (Integra Gold).	L'apport économique du Projet pour la région est très intéressant.	Favoriser les achats locaux. Prioriser la main-d'œuvre locale.
	Bruits de Sigma		Présentation de l'étude d'impact sonore des activités et du transport sur le site Sigma (Vinacoustik).	Avec les mesures d'atténuation, les normes sont respectées. L'augmentation du bruit ambiant sera à peine audible.	Effectuer annuellement le suivi de bruit. Recouvrir la tête du marteau d'un matériel acoustique et isoler le bâtiment du marteau. Ériger un écran en forme de L plus élevé que l'ouverture du bâtiment du marteau. Réduire l'intensité des alarmes de recul ou modifier la tonalité de l'alarme. Installer des silencieux sur les équipements générant un bruit important ou sur leurs abris
21 janvier 2014	Restauration				
	Processus de suivi				

[1] Le nombre de participants exclut les employés d'Integra et les consultants travaillant en collaboration avec Integra. Le nombre de secteurs représentés sur le comité de consultation est de 10.

3.1.6 LES RÉSULTATS DES TRAVAUX DU COMITÉ DE CONSULTATION

De manière générale, les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction à l'égard des présentations, les jugeant complètes et bien vulgarisées. Les conclusions des études en matière de bruit, de circulation, de gestion de l'eau, de vibrations, etc., ont aussi été accueillies positivement. Les impacts présentés ont tous été perçus comme acceptables en raison de leur faible intensité. Les membres ont toutefois souligné l'importance de la surveillance et du suivi pour veiller à ce que les activités demeurent conformes aux prévisions.

Pour sa part, Integra est extrêmement satisfaite des travaux du Comité. La participation et l'implication des membres ont été exemplaires, ce qui a permis de cheminer efficacement malgré le calendrier exigeant. Grâce aux préoccupations émises par les parties prenantes, Integra a pu bonifier le Projet Lamaque Sud de façon à minimiser les impacts. La validation auprès du Comité a confirmé l'acceptabilité sociale des impacts possibles, ce qui était l'objectif de la démarche.

3.1.7 LE BILAN, UNE ÉTAPE CLÉ

La dernière étape prévue dans le cadre du mandat du Comité de consultation est de procéder à la validation des résultats des rencontres. Cette dernière séance permet aux membres d'émettre leurs commentaires et suggestions sur le contenu préliminaire du bilan et de l'approuver avant qu'il ne soit rendu public. Une séance d'information publique est envisagée afin de rendre compte des résultats de la démarche à la population et d'annoncer les prochaines étapes.

3.2 ÉTAPES FUTURES

3.2.1 LE COMITÉ DE SUIVI

Dans le cadre des prochaines phases de construction, d'exploitation minière et de restauration, Integra entend maintenir un canal d'échanges privilégié avec le milieu par le biais d'un comité de suivi.

Comme cela a été le cas pour le Comité de consultation, le Comité de suivi sera créé lors d'une séance publique prévue au printemps 2015. Cependant, les membres et substituts du Comité de consultation seront invités à prendre part à la séance de création du futur Comité de suivi de façon à favoriser une continuité dans les échanges et à tirer profit des relations de travail positives et constructives établies jusqu'à présent.

Le mandat, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité de suivi seront inspirés de ceux du Comité de consultation, mais ils devront être adaptés pour refléter les besoins reliés aux futures étapes du Projet. Les objectifs de ce mécanisme se veulent, en effet, plus ciblés que la précédente phase de consultation, soit de réaliser un suivi régulier

des opérations en cours et des engagements d'Integra et de permettre aux parties prenantes d'exposer leurs préoccupations et leurs recommandations sur ces sujets.

3.2.2 DES OUTILS POUR GARDER LE CONTACT

Dès les premières phases de développement, Integra a mis en place plusieurs moyens pour informer la population sur son Projet et établir un lien privilégié avec le milieu. Différents outils sont proposés pour maintenir ce contact tout au long des différentes phases de développement. Les préférences des parties prenantes seront prises en compte afin de prioriser les outils les plus susceptibles d'atteindre cet objectif.

- Courriel aux anciens membres du comité de consultation lors d'avancement ou de changement important
- Médias sociaux
- Rencontres publiques lors d'avancement ou de changement et au moins une fois par année
- Mise à jour de la brochure
- Mise à jour du site internet
- Publicités dans le journal
- Publicité à la radio

ANNEXE 6 - Tableau résumé des rencontres

RÉSUMÉ DES RENCONTRES DU COMITÉ DE CONSULTATION

Date	Thème	Nombre de participants[1]	Informations transmises	Conclusions	Engagement d'Integra Gold
19 juin 2014	Formation du comité	28 9 secteurs représentés	Présentation générale du Projet Lamaque Sud (Integra Gold)		
			Proposition de la durée des travaux du comité, mandat du comité, engagement des membres et d'Integra, composition du comité et thèmes des rencontres.	À l'exception de la composition, tout a été accepté tel que présenté. La composition du comité est acceptée avec modifications. Le comité est formé; les représentants de chaque secteur ont été nommés par les participants.	Respecter ce qui est inscrit dans le document du mode de fonctionnement du comité.
9 juillet 2014	Règles de fonctionnement du comité	14 9 secteurs représentés	Proposition de règles de fonctionnement du comité.	Les règles de fonctionnement du comité sont acceptées avec modifications.	Acheminer l'ordre du jour, le compte rendu et autres documents à l'avance.
	Visite du Projet Lamaque Sud		Présentation détaillée du Projet Lamaque Sud, des échéanciers et des étapes du projet (Integra Gold) Visite des secteurs où auront lieu les activités du Projet.	Aucune, visite informative.	Informer les membres du comité de tout changement important dans le projet. Conserver une lisière boisée d'une dizaine de mètres autour du site de la Zone Sud.
23 juillet 2014	Visite de la mine du Lac Herbin	11 8 secteurs représentés	Visite de surface et sous terre d'une mine. Explication du fonctionnement des opérations d'une mine souterraine. Constat du bruit du système de ventilation et des vibrations en surface causées par un dynamitage sous-terre (QMX, Lac Herbin).	Aucune, visite informative.	
20 août 2014	Bruit	14 9 secteurs représentés	Présentation de l'étude d'impact sonore généré par le Projet Lamaque Sud lors de ses différentes phases d'activité (Vinacoustik).	Avec les mesures d'atténuation, les normes sont respectées. L'augmentation du bruit ambiant sera à peine audible.	Effectuer annuellement le suivi de bruit. Réduire l'intensité des alarmes de recul ou modifier la tonalité de l'alarme. Installer des silencieux sur les équipements générant un bruit important ou sur leurs abris Localiser les sources de bruits du côté opposé aux secteurs sensibles.
10 septembre 2014	Acquisition du complexe Sigma-Lamaque	14 9 secteurs représentés	Présentation de l'acquisition du complexe minier Sigma-Lamaque, de l'entente entre les deux acquéreurs (Integra Gold).	Intégration des préoccupations liées au Complexe minier Sigma-Lamaque au comité de consultation. Modification de la composition du comité pour inclure le quartier Paquinville.	Ne pas faire d'exploitation à ciel ouvert de la fosse Sigma.
	Vibrations		Présentation de l'étude sur les vibrations produites par les activités de dynamitage au Projet Lamaque Sud (BBA).	L'optimisation des méthodes de sautage permet de limiter les vibrations à la surface selon les quarts de travail. Les vibrations prévues seront inférieures à celles des activités passées.	À proximité des résidences et entreprises : Pas de dynamitage les samedis et dimanche matin. Dynamitage de jour à 17 h, dynamitage des gros chantiers de jour seulement. Dynamitage de nuit à 6 h en semaine. Limiter les vibrations aux points récepteurs sous le seuil de détection de l'humain (PPV d'environ 1,2 mm/sec) pour le dynamitage de nuit. Implanter 4 séismographes de façon permanente soit un de plus que les obligations réglementaires afin d'enregistrer les niveaux de vibrations générés par chaque sautage. Travailler en étroite collaboration avec la firme BBA afin de faire des rétroactions sur les sautages afin de bien comprendre les propriétés du massif rocheux et ajuster les méthodes de sautage en conséquence.

[1] Le nombre de participants exclut les employés d'Integra et les consultants travaillant en collaboration avec Integra. Le nombre de secteurs représentés sur le comité de consultation est de 10.

Date	Thème	Nombre de participants[1]	Informations transmises	Conclusions	Engagement d'Integra Gold
1er octobre 2014	Embellissement	17 9 secteurs représentés	Présentation du Plan d'embellissement à court terme d'Integra (Integra Gold).	Puisque le Projet Lamaque Sud et le complexe minier Sigma-Lamaque sont à une des entrées de l'Abitibi, la participation des intervenants locaux est à privilégier.	Installer un écran opaque sur la clôture devant la fosse avant la fin de 2015 et reboiser avant 2020.
	Gestion des poussières		Présentation des sources génératrices de poussières (Integra Gold).	Avec les mesures d'atténuation, la génération de poussières sera limitée.	Arroser la roche sous terre. Épandre de l'abat-poussière ou de l'eau sur les routes au besoin. Recouvrir le convoyeur extérieur de Sigma. Mettre en place le plan correcteur de gestion des poussières au parc à résidus.
	Circulation et sécurité routière		Présentation de l'étude sur la sécurité et la circulation (WSP).	Le projet génère une augmentation limitée de la situation, à court et à long terme, en comparaison à la situation actuelle; aucune mesure corrective du réseau routier n'est nécessaire.	Implanter des horaires permettant l'étalement des quarts de travail. Sensibiliser les employés et fournisseurs à la sécurité routière.
29 octobre 2014	Visite terrain de la mine Sigma	18 9 secteurs représentés	Visite de surface des infrastructures reliées à l'environnement (parc à résidus, usine, effluent). Explication du fonctionnement de la gestion environnementale d'une mine. Présentation de la réglementation provinciale applicable aux mines.	Aucune, visite informative.	
26 novembre 2014	Environnement et parc à résidus	19 9 secteurs représentés	Présentation de l'évaluation environnementale de base du Projet Lamaque Sud (AMEC). Présentation des impacts environnementaux potentiels du Projet (AMEC). Présentation de la saine gestion du parc à résidus Sigma (AMEC).	Les secteurs où auront lieu les activités du Projet Lamaque Sud ne présentent pas d'habitats fragiles ou rares. Aucune espèce fragile ou rare n'a été répertoriée. L'empreinte écologique est faible en raison de l'utilisation des infrastructures de Sigma Le parc à résidus Sigma est géré de façon sécuritaire et conforme.	Appliquer les mesures d'atténuation présentées dans le tableau des impacts environnementaux. Mettre à jour le manuel de gestion du parc à résidus Sigma Mettre à jour le plan d'urgence environnementale de la Sigma
12 décembre 2014	Retombées économiques		Présentation des retombées économiques de l'industrie minière au Québec (Integra Gold). Présentation des retombées économiques et sociales du Projet Lamaque Sud (Integra Gold).	L'apport économique du Projet pour la région est très intéressant.	Favoriser les achats locaux. Prioriser la main-d'œuvre locale.
	Bruits de Sigma		Présentation de l'étude d'impact sonore des activités et du transport sur le site Sigma (Vinacoustik).	Avec les mesures d'atténuation, les normes sont respectées. L'augmentation du bruit ambiant sera à peine audible.	Effectuer annuellement le suivi de bruit. Recouvrir la tête du marteau d'un matériel acoustique et isoler le bâtiment du marteau. Ériger un écran en forme de L plus élevé que l'ouverture du bâtiment du marteau. Réduire l'intensité des alarmes de recul ou modifier la tonalité de l'alarme. Installer des silencieux sur les équipements générant un bruit important ou sur leurs abris
21 janvier 2014	Restauration				
	Processus de suivi				

[1] Le nombre de participants exclut les employés d'Integra et les consultants travaillant en collaboration avec Integra. Le nombre de secteurs représentés sur le comité de consultation est de 10

Annexe 7 – Comité de suivi et prochaines démarches, présentation de Transfert environnement

LES GRANDES LIGNES D'UN COMITÉ DE SUIVI

- **Mandat sur le long terme**
  - Canal d'échanges établi pour les phases de construction, d'exploitation minière et de restauration
- **Objectifs ciblés**
  - Suivi des opérations et de l'évolution du projet, des engagements de l'entreprise et des conditions mentionnées dans les autorisations
  - Formulation de recommandations sur les opérations en cours et intervention / collaboration sur des enjeux précis
- **Composition plus restreinte**
  - La *Loi sur les mines* (2013) propose un minimum de trois représentants (municipal, citoyen, économique et autochtone le cas échéant)
  - Généralement entre 6 et 12 membres composent les comités de suivi en fonction des groupes concernés et de l'importance des risques et enjeux environnementaux à surveiller

LES MODIFICATIONS À PRÉVOIR

	Comité de consultation	Comité de suivi
Mandat	Large – Canal d'information et d'échanges avec le milieu sur le projet	Ciblé – Suivi des opérations et interventions sur des enjeux précis
Niveau de participation des membres	Information - consultation	Information, consultation et collaboration
Durée	Court terme (moins 1 an)	Long terme
Composition	15	6-12
Fréquence des rencontres	Rencontre aux 3-4 semaines	Rencontre aux 3 mois
Règles de fonctionnement		Similaire -Possibilité de former ou de participer à des groupes de travail ad hoc

LES PROCHAINES ÉTAPES

- **Séance publique d'information (mars 2015) :**
  - Faire une mise à jour sur le projet auprès de la population
  - Présenter le bilan des travaux du Comité de consultation
  - Informer sur les prochaines étapes
- **Constitution du Comité de suivi (avril 2015)**
  - Séance publique de création (début mars 2015)
  - Invitation personnalisée aux membres du Comité de consultation
  - Première rencontre du Comité de suivi (avril 2015)
- **Début des travaux de construction (deuxième trimestre de 2015)**